

Île-de-France



# RISQUES PROFESSIONNELS : FAITS ET CHIFFRES 2019

NOTRE ACTION AU SERVICE DES ENTREPRISES



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France  
Direction régionale des risques professionnels  
17-19 avenue de Flandre, 75019 Paris



# ÉDITORIAL

Alors que 2018 s'était déroulée globalement dans un contexte d'élaboration de programmes d'actions prioritaires conclu in fine par la signature du Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) avec la CNAM pour la période 2018-2022, l'année 2019 s'est inscrite dans une dynamique de mise en œuvre de cette feuille de route adoptée par l'Etat et nos partenaires sociaux franciliens.

Les ambitions portées par le CPG 2018-2022 de la branche Accidents du Travail / Maladies professionnelles (ATMP) sont fortes et à la hauteur des enjeux socio-économiques de la région Ile de France. Elles couvrent de nombreux domaines tant pour la prévention des risques professionnels que pour la tarification et la reconnaissance. Elles s'inscrivent globalement dans la stratégie à moyen terme de la CRAMIF qui vise en particulier à offrir un haut niveau de qualité de service attentionné aux entreprises avec un souci d'amélioration de notre efficacité. Pour ce faire, différents leviers sont activés et se concrétiseront à terme par un renforcement des partenariats et des coopérations ainsi que par le développement d'applications digitales permettant d'élargir la palette des services proposés à un plus grand nombre d'entreprises bénéficiaires.

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, les priorités d'action portent sur la poursuite du travail de longue haleine pour prévenir les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), sur une dynamique renforcée pour réduire les expositions à six produits cancérigènes, mutagènes ou repro-toxiques et à l'amiante et enfin sur la prévention des risques de chutes de plain-pied et de hauteur dans tous les secteurs d'activité et plus particulièrement dans le secteur de la construction.

Par ailleurs, la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques vient s'ajouter au défi que constitue la construction des quelque 200 km de lignes, de 78 gares et de 7 centres techniques pour le Grand Paris Express. Au-delà de ce chantier, ce sont de vastes ensembles de logements et d'activités qui vont être construits. C'est pourquoi le programme régional PARIS Capitale embarque 5 secteurs pour lesquels l'ambition porte sur l'intégration de la prévention dès les premières phases de conception.

L'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) est beaucoup plus global avec des aides financières dont l'offre a été élargie et l'enveloppe budgétaire quintuplée. Il comprend de nouveaux outils sectoriels qui seront mis à disposition au fil de l'eau, des outils pour évaluer les risques et renforcer leur maîtrise par une offre renouvelée de formations. Cette démarche par secteurs d'activité s'inscrit dans une approche de marketing social qui sera amplifiée dans les prochaines années.

De grandes entreprises font l'objet d'une action coordonnée nationalement au travers de l'action « Grands Comptes » tant pour la prévention (des TMS en particulier) que pour la tarification. L'année 2019 a ainsi permis de poser les premiers jalons de la démarche.

Concernant justement la tarification, le chantier de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) a une nouvelle fois mobilisé des ressources importantes pour atteindre un haut niveau de qualité du calcul des taux de cotisations 2020 des entreprises. La disparition du Taux bureau au 31 décembre et la possibilité de créer des sections d'établissement pour les fonctions support de nature administrative a constitué un enjeu fort, essentiellement au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre. La bonne coopération avec les CPAM franciliennes et l'URSSAF a permis de mieux fiabiliser les échanges de données entre les différents organismes, tant pour les flux de données amont (avec les CPAM) qu'en aval (avec l'URSSAF). Cette dynamique s'est matérialisée par le renouvellement des conventions.

Enfin le travail du département de la Reconnaissance s'est accru dans le traitement des réclamations relatives aux Comptes Professionnels de Prévention (C2P) pour atteindre un rythme de croisière au 2<sup>nd</sup> semestre. Les effets de la réforme sur les conditions de reconnaissance des maladies professionnelles ne se ressentiront qu'à partir de 2020. Pour 2019, le volume des sollicitations émanant des CPAM et du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) s'est maintenu à un niveau élevé.

Une nouvelle fois, nous avons souhaité vous présenter de manière très large les activités de la gestion des risques professionnels, en y associant la gestion des contentieux et les contrôles portés respectivement par le département des affaires juridiques et par la direction comptable et financière. Ce document sert ainsi de référence pour tous ceux qui souhaitent connaître l'activité réalisée par les services de la CRAMIF, au bénéfice des entreprises franciliennes.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous suggère de le garder par devers vous.

François BLANCHARD L'Ingénieur Conseil Régional

# SOMMAIRE



# GLOSSAIRE

<b>ACOSS</b>	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
<b>AFS</b>	Aide Financière Simplifiée (remplacée par Subvention Prévention TPE)
<b>AGAPrev</b>	Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention
<b>ARACT</b>	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ASD</b>	Aide et Soins à Domicile
<b>AT</b>	Accident du Travail
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CATEC</b>	Certificat d'aptitude au travail en espace confiné
<b>CARSAT</b>	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail
<b>CASSIOPEE</b>	Système de requêtage
<b>CCPP</b>	Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle
<b>CGSS</b>	Caisse Générale de Sécurité Sociale
<b>CLST</b>	Conception des lieux et des Situations de Travail
<b>CMP</b>	Centre de Mesures et contrôles Physiques
<b>CMR</b>	Agents Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
<b>CNAM</b>	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
<b>CNAV</b>	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
<b>CNPA</b>	Conseil National des Professions de l'Automobile
<b>COG</b>	Convention d'Objectif et de Gestion
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CPG</b>	Contrat Pluriannuel de Gestion
<b>CPOM</b>	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
<b>CPPT</b>	Commission Paritaire Permanente de Tarification
<b>CPS</b>	Certificat de Premier Secours
<b>CRAMIF</b>	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
<b>CrAT/MP</b>	Commission régionale des AT/MP
<b>CROCT</b>	Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail
<b>CRRMP</b>	Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
<b>CSD</b>	Chambre Syndicale du Déménagement
<b>CSPS</b>	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
<b>CTN</b>	Comité Technique National
<b>CTP</b>	Commission Temporaire de Prévention
<b>CTR</b>	Comité Technique Régional
<b>DAT</b>	Déclaration d'Accident du Travail
<b>DDPIE</b>	Direction du Développement des Partenariats Internes et Externes
<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
<b>DMP</b>	Déclaration de Maladie Professionnelle
<b>DPP</b>	Direction Pilotage et Prospective
<b>DRSM</b>	Direction Régionale du Service Médical
<b>DRRP</b>	Direction Régionale des Risques Professionnels

<b>DSE</b>	Direction des Services Extérieurs
<b>DSN</b>	Déclaration Sociale Nominative
<b>DST</b>	Direction des Services Techniques
<b>EPICEA</b>	Base de données nationale des enquêtes AT mortels
<b>EUROGIP</b>	GIP sur la prévention des AT et MP en Europe
<b>EvRP</b>	Évaluation des Risques Professionnels
<b>FEDEREC</b>	Fédération professionnelle des entreprises du nettoyage
<b>FFB</b>	Fédération Française du Bâtiment
<b>FI</b>	Faute inexcusable
<b>GDR</b>	Gestion Du Risque
<b>ICR</b>	Ingénieur Conseil Régional
<b>IF</b>	Indice de Fréquence (Nombre d'AT avec arrêt pour 1000 salariés)
<b>IIMTPIF</b>	Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail Paris Île-de-France
<b>IJ</b>	Indemnités Journalières
<b>INRS</b>	Institut National de Recherche et de Sécurité
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>LBC</b>	Laboratoire des BioContaminants
<b>LTX</b>	Laboratoire de Toxicologie industrielle
<b>MME</b>	Maintien en emploi
<b>MOA</b>	Maître d'Ouvrage
<b>MOE</b>	Maître d'Œuvre
<b>MP</b>	Maladie Professionnelle
<b>OIRA</b>	Outil interactif d'évaluation des risques en ligne
<b>OPBTP</b>	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>PCSAC</b>	Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable
<b>PDP</b>	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
<b>PRAP</b>	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
<b>PRST</b>	Plan Régional Santé au Travail
<b>RDAT</b>	Registre de Déclaration des Accidents du Travail bénins
<b>RNP</b>	Référentiel National de Processus
<b>RPS</b>	Risques PsychoSociaux
<b>RSI</b>	Régime Social des Indépendants
<b>RTS</b>	Réunion Technique de Service
<b>SNTRP</b>	Système National de Tarification des risques professionnels
<b>SIP</b>	Système d'Information et Pilotage
<b>SST</b>	Sauvetage Secourisme du Travail
<b>SSTi</b>	Service de Santé au Travail interentreprises
<b>TLF</b>	Transport Logistique de France
<b>TMS</b>	Trouble Musculo-Squelettique
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>URSSAF</b>	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales



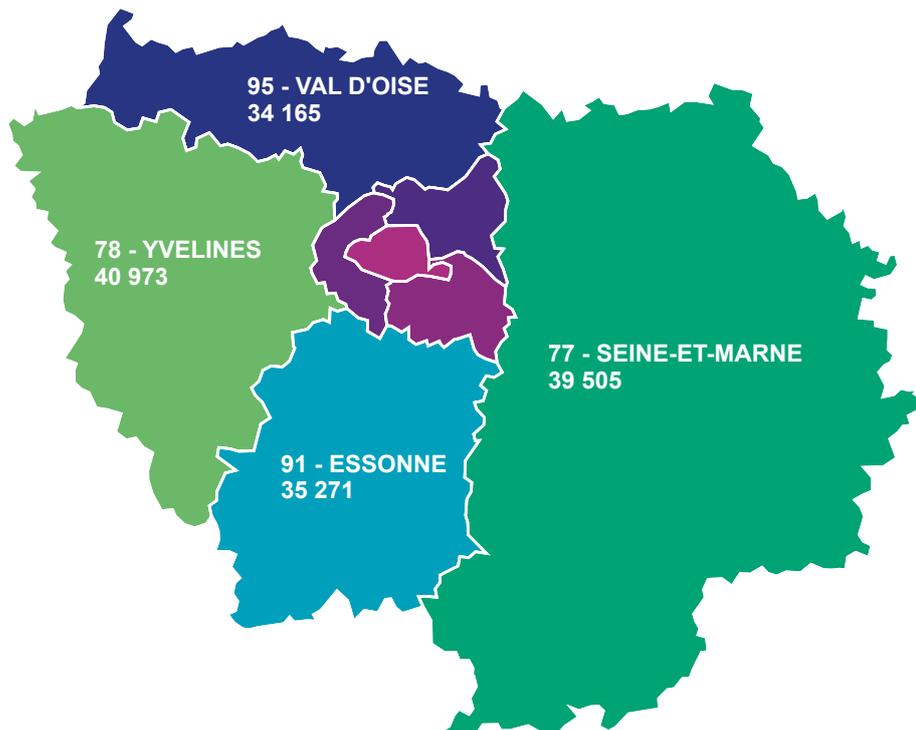
1

# CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION

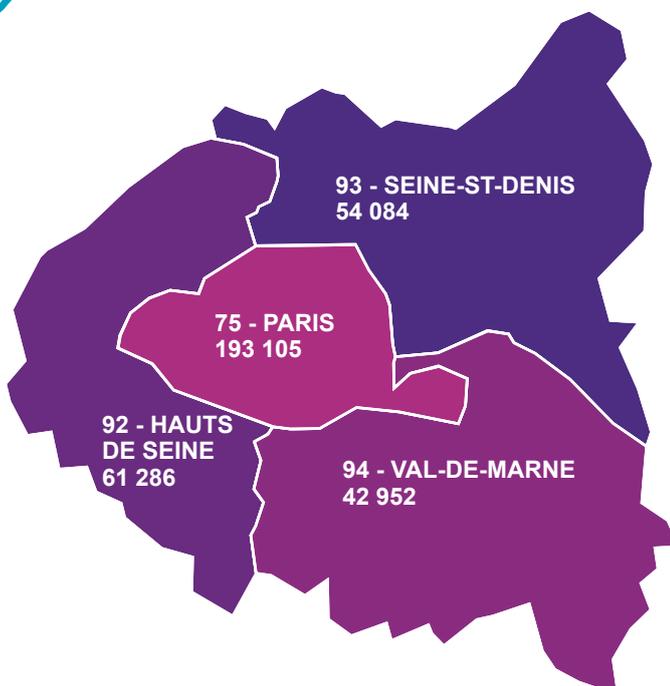
# GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGION



**GRANDE COURONNE**  
30 % des établissements



**PETITE COURONNE**  
70 % des établissements



Total établissements  
de la région IDF 2018  
**501 563**

## TERRITOIRE (source INSEE)

La région Île-de-France a une superficie de 12 012 km<sup>2</sup> (soit 2,2% du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte 1 296 communes.

## POPULATION (source INSEE)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Île-de-France compte près de 12,2 millions d'habitants. Selon la nouvelle méthode de recensement de 2006, la population francilienne a augmenté d'un peu plus de 264 000 habitants, soit 0,4 % sur la période 2011-2016.

La région concentre donc près de 18 % de la population française métropolitaine et 2,4 % de celle de l'Union Européenne.

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale : 55 % de la population francilienne a moins de 40 ans (49 % en province) alors que les 60 ans et plus ne représentent que 19 % (25 % en province).

## ÉCONOMIE (source INSEE)

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31.1% de la richesse nationale et près de 4,6 % du PIB de l'Union Européenne, devant le Grand Londres et la Lombardie.

Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,6 fois plus élevé que celui de l'ensemble des Français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME / PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : 35% des cadres français. L'Île-de-France rassemble 23% des universités françaises, près de 25% des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 33% des écoles de commerce, gestion et comptabilité.

Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol.

Avec 70 ports et 6 plateformes modales répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également la deuxième plate-forme fluviale d'Europe. Sur les douze prochaines années, le projet du Grand Paris verra la concrétisation de près de 200 km de métro en souterrain, de 78 nouvelles gares et une quinzaine de contrats de développement territorial (logements, commerces, bureaux,...).

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, reste très attractive pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, la première région touristique mondiale, avec près de 68 millions de nuitées en 2017, dont 56,3% concernent les étrangers. En outre, avec plus de 700 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 47% des nuitées de l'hôtellerie francilienne en 2018.

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transport en commun sans précédents qui sous-entend une modification substantielle des infrastructures de la région. Ces changements majeurs sont entre autres amplifiés par l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 et des jeux olympiques d'été 2024 à Paris. L'organisation de ces événements s'accompagneront, donc, d'importants investissements concernant les équipements sportifs, le réseau de transport, l'accès au logement, les services publics, la lutte contre la pollution, le recyclage des déchets...

## EMPLOI (source INSEE)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Île-de-France comptait plus de 6,2 millions d'actifs, dont 5,3 ayant un emploi. 79% des hommes et 73% des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe. Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 21% de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissaient comme suit en 2016 (dernier recensement) :

Catégories d'Actifs		% / Total d'Actifs	Observations	
<b>Salariés</b>	1	Cadres et professions intellectuelles	27,69	Ingénieurs, Cadres, Professeurs, Médecins, Journalistes, Artistes...
	2	Employés	26,48	Employés administratifs, Employés de banques, Standardistes, Vendeurs, Agents de Service Hospitalier, Ambulanciers...
	3	Ouvriers	13,78	Mécaniciens, Électriciens, Charpentiers, Maçons, Plombiers, Bouchers, Boulangers...
	4	Professions intermédiaires	25,49	Cadres moyens, Contremaîtres, Clergé...
<b>Non-salariés</b>	5	Chefs d'entreprise, Artisans, Commerçants	4,81	-
	6	Agriculteurs	0,08	-

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (29,9 % contre 14,2 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs) :

Île-de-France / France	1999	2003	2007	2011	2017
<b>Industrie</b>	16,90	13,80	15,20	14,32	14,02
<b>Construction BTP</b>	22,00	16,30	17,50	18,22	20,25
<b>Tertiaire</b>	30,00	23,40	28,20	30,48	29,91

### BUDGET (source Conseil Régional d'Île de France)

En 2019, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à 5 milliards d'euros.

### LOGEMENT (Source Insee)

En 2019, le parc total de la région comptait 5,2 millions de logements dont 90 % de résidences principales, soit 16 % du parc métropolitain.

En décembre 2019, 82 100 nouveaux logements ont été autorisés, soit -10,30 % par rapport à l'année précédente.

80 400 logements ont été commencés, soit - 2,70 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent 19,59 % de l'ensemble des ouvertures de chantiers en France.

# NOMBRE DE SECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SALARIÉS SINISTRALITÉ EN ILE-DE-FRANCE

## RÉPARTITION PAR CTN/CTR

CTR	CTN		Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre AT mortels	Nombre AT Trajet	Nombre MP
1	A	Métallurgie	13 577	254 434	4 792	6	1 328	304
2	B	Bâtiment Travaux Publics	63 302	342 548	11 489	13	1 202	960
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication	64 492	630 348	20 678	18	3 806	1 125
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	927	42 806	694	1	231	50
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5 912	41 988	1 222		269	94
5	D	Services, commerces et alimentation	72 193	551 859	20 430	6	4 317	1 063
	G	Commerces non alimentaires	122 793	681 877	11 733	11	3 896	684
6	H	Activités de services I	99 652	1 544 139	9 259	11	7 892	480
	I	Activités de services II et travail temporaire	58 715	706 799	25 562	16	7 003	1 428
	TOTAL		501 563	4 796 798	105 859	82	29 944	6 188

Chiffres issus des statistiques régionales 2018 – extraction mai 2019 – présentées aux CTR en novembre 2019.

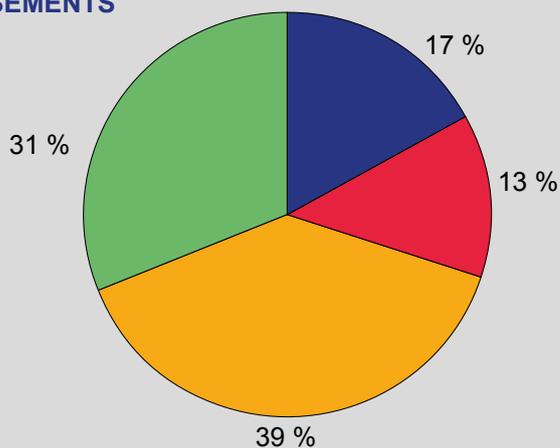
## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

Tranche d'effectif	Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre AT mortels	Nombre AT Trajet	Nombre MP
1 à 19	414 573	1 452 562	26 736	28	6 862	1 772
20 à 49	21 603	659 465	19 917	11	4 809	1 067
50 à 199	10 866	999 529	29 823	19	7 483	1 554
200 à 299	1 295	314 371	7 207	4	2 188	377
300 à 1499	1 709	961 181	16 236	8	6 601	890
1500 et plus	141	409 690	5 574	11	1 886	258
indéfini ou non précisé	51 376	0	366	1	115	270
<b>Total</b>	501 563	4 796 798	105 859	82	29 944	6 188

Chiffres issus des statistiques régionales 2018 – extraction mai 2019 – présentées aux CTR en novembre 2019  
<https://www.cramif.fr/statistiques-accidents-du-travail-maladies-professionnelles>

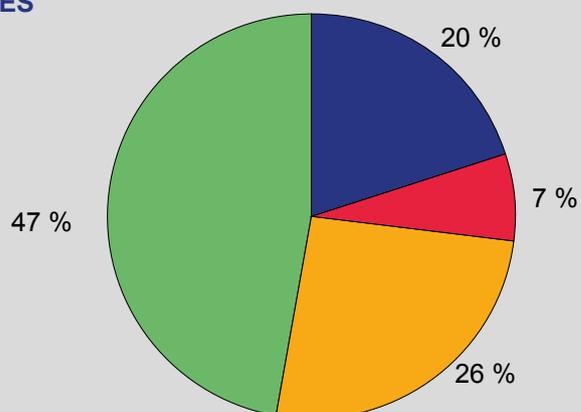
## DÉTAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

### ÉTABLISSEMENTS



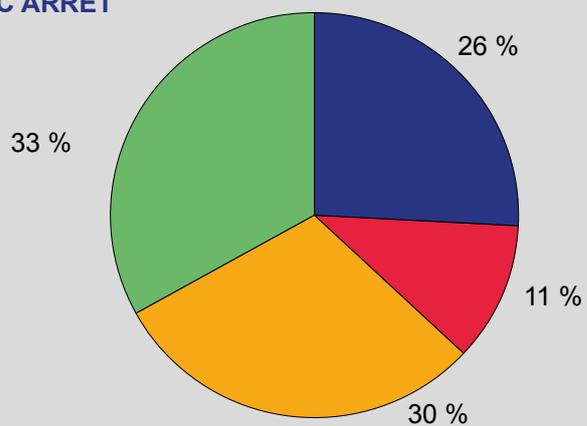
L'industrie	84 908
BTP	63 302
Le commerce	194 986
Les Services	158 367
<b>TOTAL</b>	<b>501 563</b>

### SALARIÉS



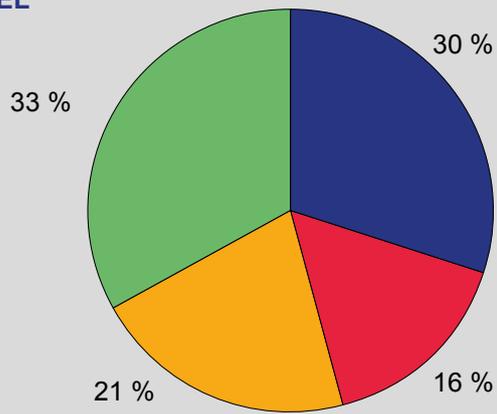
L'industrie	969 576
BTP	342 548
Le commerce	1 233 736
Les Services	2 250 938
<b>TOTAL</b>	<b>4 796 798</b>

### AT AVEC ARRÊT



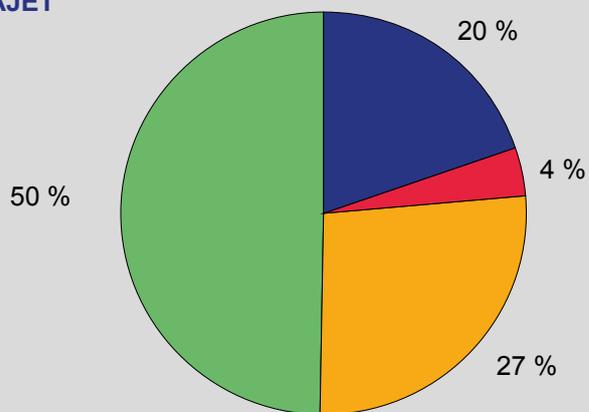
L'industrie	27 386
BTP	11 489
Le commerce	32 163
Les Services	34 821
<b>TOTAL</b>	<b>105 859</b>

### AT MORTEL



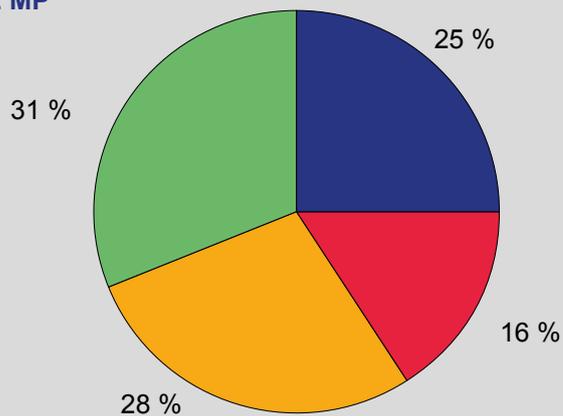
L'industrie	25
BTP	13
Le commerce	17
Les Services	27
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>

### AT TRAJET



L'industrie	5 634
BTP	1 202
Le commerce	8 213
Les Services	14 895
<b>TOTAL</b>	<b>29 944</b>

### NOMBRE MP



L'industrie	1 573
BTP	960
Le commerce	1 747
Les Services	1 908
<b>TOTAL</b>	<b>6 188</b>

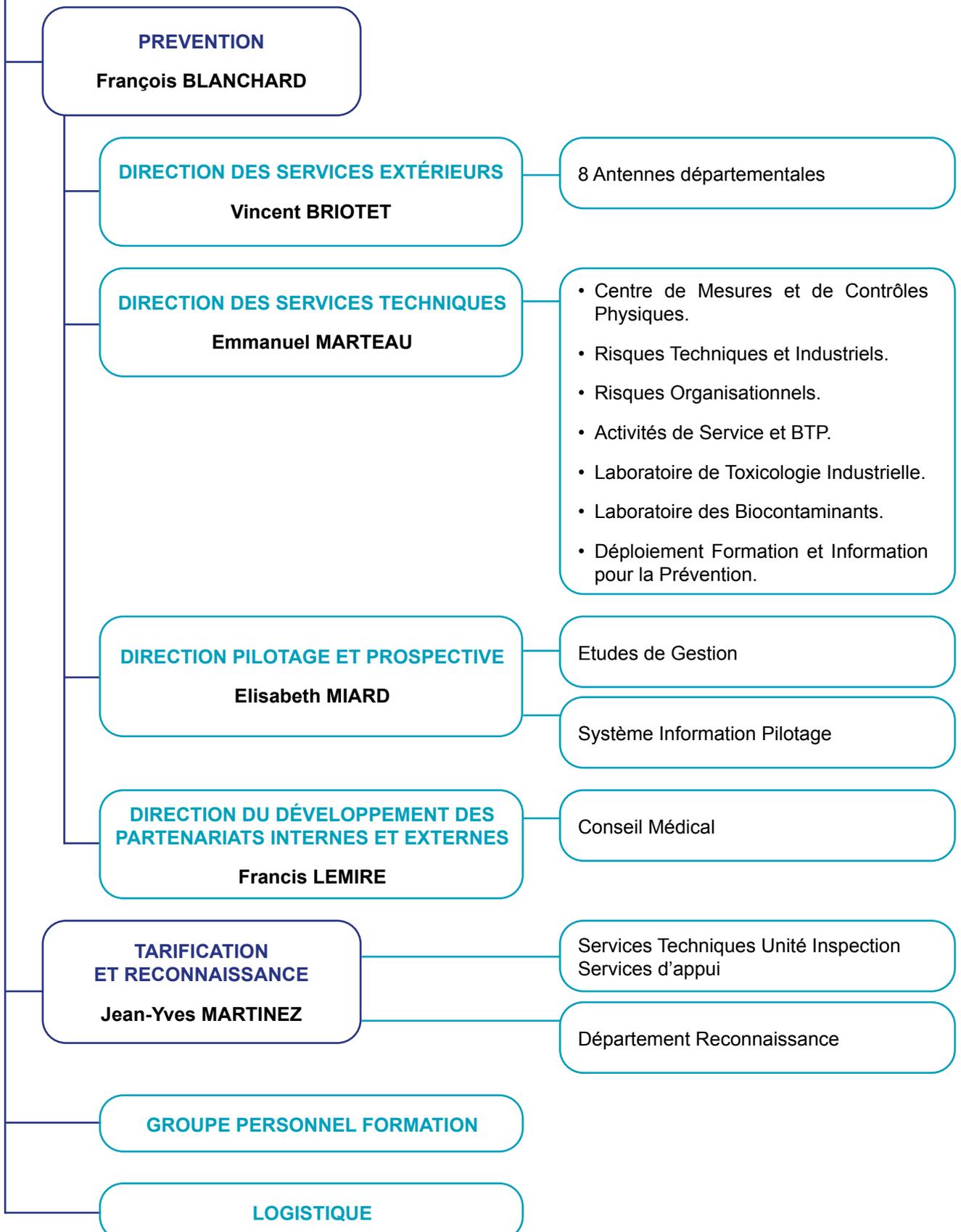


2

# PRÉSENTATION DE LA DRRP

**DIRECTION REGIONALE DES RISQUES  
PROFESSIONNELS**

**François BLANCHARD**  
Ingénieur Conseil Régional



# STRUCTURES

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) de la CRAMIF est composée du Service Prévention, et de la Direction Tarification et Reconnaissance. Elle est placée sous l'autorité de l'Ingénieur Conseil Régional (ICR).

## Service Prévention des Risques Professionnels

Le Service Prévention des Risques Professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant une gamme de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

### DIRECTION DES SERVICES EXTÉRIEURS (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus Prévention.

#### Attributions :

- Développer sur le terrain la prévention des Risques Professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé,
- Aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de Prévention, à intégrer les principes généraux de Prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle,
- Utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, des Comités Techniques Régionaux (CTR), de la Commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et du Conseil d'Administration (CA) : minorations de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses,
- Octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des subventions prévention TPE.

Nota : la DSE participe à l'encadrement des Contrôleurs de Sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

Les rôles et missions de la DST s'articulent autour de 3 axes principaux : expertise technique dédiée principalement aux assistances aux agents de secteurs du Service Prévention, pilotage de programmes prioritaires ou actions particulières et coordination auprès d'une cinquantaine de sièges sociaux d'entreprises majeures.

Chacun des 7 services techniques s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des

pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

#### **Centre de Mesures et contrôles Physiques (CMP)**

- Expertise en ambiances physiques,
- Réalisation de mesures et de conseils en ventilation, bruit, vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électromagnétiques.

#### **Risques Techniques et Industriels (RTI)**

- Équipements de travail,
- Risque Routier,
- Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale EPICEA.

#### **Risques Organisationnels (RO)**

- Risques TMS – Ergonomie,
- Risques Psychosociaux,
- Commerces et industries de l'alimentation,
- Logistique – Restauration collective.

#### **Activités de Service, Bâtiment & Travaux Publics (ASBTP)**

- Bâtiment & Travaux Publics,
- Intérim,
- Sanitaire et Médico-Social.

#### **Laboratoire de Toxicologie industrielle (LTX)**

- Expertise en risque chimique,
- Réalisation de prélèvements et d'analyses d'agents chimiques,
- Conseils en prévention du risque chimique.

#### **Laboratoire des BioContaminants (LBC)**

- Expertise en risque biologique,

- Réalisation de prélèvements et d'analyses de bioaérosols,
- Conseils en prévention du risque biologique.

### **Déploiement Formation et Information pour la Prévention (DFI Prév)**

- Ingénierie de formation à la prévention,
- Formations inter et intra entreprises,
- Habilitation des organismes de formation et des entreprises,
- Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale (Education Nationale, CFA, Enseignement supérieur, fédérations professionnelles).
- Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données...), réponse aux sollicitations de recherches et synthèses bibliographiques.

La DST a aussi en charge l'animation des Comités Techniques Régionaux (CTR), l'organisation du concours santé sécurité « les trophées CRAMIF », l'encadrement des Ingénieurs Conseils en agrément, l'organisation des Réunions Techniques de Service (RTS), l'appui technique sur les dossiers de reconnaissance des maladies professionnelles (en lien avec le département Reconnaissance) et la coordination des actions de normalisation (en lien avec EUROGIP).

### **DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES (DDPIE)**

La DDPIE est chargée, d'une part, du développement et de l'animation de partenariats institutionnels, dans le cadre de la composante « Agir pour déployer la prévention » du processus Prévention et, d'autre part, d'animer un pôle de Conseil médical, au service des équipes d'Ingénieurs-Conseils et de Contrôleurs de Sécurité de la CRAMIF et au titre de son expertise vis-à-vis de tiers comme, notamment, les 6 Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP).

#### **Attributions :**

- Accompagner la réforme de la médecine du travail par la contractualisation de relations avec les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTi) et la DIRECCTE à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- Coordonner les actions régionales de prévention du Plan Régional Santé au Travail (PRST3),
- Rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : DIRECCTE, OPPBTP, ARACT, CNAV, ARS Île-de-France,

- Favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : Syndicats, Fédérations professionnelles, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- Apporter son expertise au travers des partenariats avec les CCPP,
- Animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM signés entre les SSTi, la CRAMIF et la DIRECCTE.

### **DIRECTION PILOTAGE ET PROSPECTIVE (DPP)**

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus Prévention.

#### **Attributions :**

- Apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique),
- Élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP,
- Réaliser le rapport annuel d'activité de la DRRP et contribuer au rapport d'activité de la CRAMIF,
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du service dans le cadre du CPG AT/MP 2018/2022
- Assurer la maîtrise des risques en déclinant le Référentiel Nationale Partagé au plan local du processus Santé au Travail,
- Mettre en œuvre le Système de Management Intégré (SMI) de la branche Assurance Maladie Risques Professionnels,

*L'unité Système d'Information et Prospective (SIP) est rattachée à la DPP.*

#### **Attributions :**

- Assurer l'interface entre le Service Prévention et le Service Informatique de la CRAMIF,
- Produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution,
- Répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques,
- Développer des applicatifs pour le compte du Service Prévention ou d'autres secteurs de l'Organisme en liaison avec la Direction des Services Informatiques de la CRAMIF.

# Département Tarification des Risques Professionnels

Le Département Tarification des Risques Professionnels a pour mission de calculer les taux de cotisation Accident du Travail et Maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement, de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés.

## SERVICES TECHNIQUES

### Attributions :

- Créer et classer les établissements et les comptes AT/MP,
- Gérer les comptes AT/MP et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs,
- Traiter les affaires contentieuses,
- Codifier les DAT.

## UNITÉ INSPECTION

### Attributions :

- Effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux bureau...),
- Assurer une mission de conseil auprès des entreprises.

## SERVICE COMMUNICATION ET APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION (SCAAP)

Les Intervenants Bureautique, Réseau et Applicatifs (IBRA)

### Attributions :

- Assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes,
- Planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les évolutions du SNTRP, exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales.

## UNITÉ CONTRÔLE ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (UCAQ)

### Attributions :

- Assurer le contrôle a posteriori dans le cadre du RNP, mettre à jour les procédures qualité et gérer l'écoute client,
- Prendre en charge pour le compte du réseau la mise en ligne et le suivi de la documentation métier unique (DMU),
- Suivre, avec les Services Techniques et la Direction Financière et Comptable, la mise en œuvre du PCSAC.

## UNITÉ LOGISTIQUE

### Attributions :

- Recevoir, identifier, ventiler et transmettre le courrier, les DAT, les liasses par unité,
- Trier, classer et archiver les documents.

## UNITÉ PERFECTIONNEMENT ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE (UPCP)

### Attributions :

- Mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation,
- Réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel,
- Gérer la documentation et suivre la réglementation.

# Département Reconnaissance des Risques Professionnels

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liés aux Risques Professionnels et comme client l'assuré social.

## GROUPE FI-RDAT-CPAM-CRRMP- PÉNIBILITÉ

### Attributions :

- Transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur,
- Délivrer aux entreprises qui le demandent des registres de déclaration pour les accidents du travail bénins, conformément au Décret 85-1133 du 22 octobre 1985 codifié par les articles D 441-1 à D 441-4 du Code de la Sécurité Sociale,
- Répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, conformément à l'Article R.441-12 du Code de la Sécurité Sociale,
- Préparer les dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP), en application de l'Article L 461-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- Préparer les dossiers soumis à la Commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV).
- Instruire les réclamations des salariés et assurer le secrétariat de la Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention (CRC2P) conformément à la Loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, et à l'ordonnance du 22 septembre 2017, aux décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017.
- Réaliser les enquêtes liées aux réclamations et présenter les conclusions à la commission.

## Services fonctionnels

### GROUPE LOGISTIQUE (LOG)

#### Attributions :

- Traiter le courrier (arrivée/départ),
- Gérer le patrimoine et les locaux,
- Gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

### GROUPE PERSONNEL FORMATION (GPF)

#### Attributions :

- Recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la CRAMIF,
- Préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi,
- Préparer les dossiers de la Commission régionale des AT/MP et du Conseil d'Administration,
- Assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité.

### CONTENTIEUX CNITAAT

Le contentieux CNITAAT est intégré au Département des Affaires Juridiques. La cour d'appel d'Amiens remplace la CNITAAT depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

#### Attributions :

- Rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour d'Appel d'Amiens à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP,
- Assurer la représentation de toutes les CARSAT devant cette juridiction.





3

**PLAN D'ACTION DU  
SERVICE PRÉVENTION  
2019-2022**

# Prévention des risques professionnels

## Plan d'action en Île-de-France

2019  
2022

3

### priorités nationales



TMS<sup>1</sup> Pros



Risques chimiques Pros  
(dont Amiante)



Risques chutes Pros

3

### priorités régionales



Restauration collective



Paris Capitale



Logistique

4

### actions spécifiques



Aide et soins à domicile



Formations



Risques psychosociaux (RPS)



Conception des lieux et des situations de travail (CLST)

Offre de service  
Grands Comptes et TPE<sup>2</sup>

### Incitations financières



Subventions prévention TPE - PME  
Injonctions et majorations du taux AT/MP<sup>4</sup>

### Partenariats<sup>3</sup>

SSTI - CCPP  
ARS - DIRECCTE - ARACT  
OPPBT - CCI  
Fédérations professionnelles & Syndicats salariés

1. Troubles musculo-squelettiques

2. Très petites entreprises

3. Partenariats : Services de santé au travail interentreprises (SSTI), Centres de consultations de pathologie professionnelle (CCPP), Agence régionale de santé (ARS), Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT), Chambres de commerce et d'industrie (CCI).

4. Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP).

## Principaux secteurs d'activités concernés

- BTP
- Grande distribution
- Propreté
- Bricolage et ameublement
- Ehpad
- Établissements de soins

- Menuiseries
- Établissements de mécanique et d'usinage
- Ateliers de réparation des véhicules
- Centres de contrôle technique
- Logistique

- Restauration collective
- Hôtellerie-restauration
- Aéroportuaire
- Déchets
- Logements collectifs

l'Assurance  
Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

CRAMIF  
Assurance Maladie Île-de-France

cramif.fr @cramif LinkedIn

# PLAN D'ACTION DU SERVICE PRÉVENTION 2019/2022

Pour la période 2019-2022, le plan d'action du service Prévention s'inscrit pleinement dans le cadre défini par le Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) 2018-2022, dont les 3 axes issus de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) sont déclinés en différents thèmes :

## AXE 1 : DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFÉRENTS PUBLICS ET RENFORCER LA RELATION DE SERVICE :

- Des programmes de prévention : 3 nationaux (TMS Pros, Risques chutes Pros, Risques chimiques Pros) et 3 régionaux (Logistique, Restauration collective, PARIS Capitale),
- Des actions spécifiques de prévention : la formation, la prévention des RPS, et des expérimentations (Aide et soins à domicile, CLST),
- Une offre de service, vers les Grands Comptes et les TPE,

## AXE 2 : MAÎTRISER LES RISQUES POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE DE LA BRANCHE :

- Les incitations financières : les aides financières, les majorations suite aux injonctions, les minorations

## AXE 3 : MIEUX PILOTER LES LEVIERS POUR AGIR ET GAGNER EN EFFICIENCE :

- Les contributions aux travaux du Réseau et la productivité.

La CNAM/DRP a construit les différents programmes nationaux en associant étroitement les caisses régionales au travers de nombreux groupes de travail. La CRAMIF a ainsi participé à 26 des 33 groupes de travail, mobilisant 23 agents (Ingénieurs Conseils, Contrôleurs de Sécurité, administratifs). Cette démarche est complexe mais nécessaire en termes d'ingénierie de programmation.

La construction des programmes régionaux s'est réalisée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et des avancements leurs sont régulièrement présentés.

## PROGRAMMES NATIONAUX

### Programme National TMS Pros

L'objectif du programme prioritaire national « TMS Pros » est de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles d'un panel national d'environ 8000 établissements.

Ce programme vise à faire progresser les entreprises ciblées grâce à une démarche construite avec l'INRS et structurée en 4 étapes expliquées sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) pour les entreprises :

En quoi suis-je concerné ?

Par quoi commencer ?

Comment agir ?

Quels résultats pour mon entreprise ?

Initié en 2014 pour une durée de quatre ans, ce programme se poursuit sur la période 2019 -2022

avec le déploiement d'une deuxième version, dont les évolutions vont permettre de :

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de prévention des TMS, faire évoluer le périmètre de l'action et le ciblage en intégrant notamment les accidents du travail en lien avec les manutentions manuelles et occasionnant des lombalgies améliorer l'offre de service.

- 1 266 établissements sont ciblés parmi lesquels 202 établissements de la « saison 1 » qui sont en cours de démarche TMS Pros.

La mise en œuvre de la « saison 2 » a fait l'objet d'un cadrage régional. Il précise les modalités d'intervention dans les établissements ciblés en privilégiant une intervention directe et une approche par secteurs

d'activités parmi lesquels le sanitaire et médico-social, le BTP, la grande distribution et la propreté représentant 57 % de la cible. L'approche collective reste un levier permettant d'agir sur un grand nombre d'établissements en complément de l'approche individuelle ; cela concerne notamment les grands comptes prévention représentant 30 % de la cible et les actions auprès des directions régionales ou nationales d'entreprises.

*En 2019, le Service Prévention est intervenu directement dans 79 % des établissements ciblés en Île-de-France.*

*Les établissements ont bénéficié d'une ou plusieurs interventions d'un Ingénieur Conseil ou d'un Contrôleur de Sécurité. Ces interventions ont été soutenues par des courriers avec notamment le courrier envoyé à tous les nouveaux établissements pour les informer du programme.*

*Plusieurs sessions de formations destinées aux dirigeants des entreprises ciblées et aux personnes ressource ont permis d'accompagner 130 établissements dans une action de formation.*

*L'accompagnement des agents a été renforcé par le biais d'actions de formations aux méthodes d'analyse ergonomiques, et de partages de retour d'expériences. 50 agents ont suivi un module de formation. Un tutoriel présentant la démarche est venu compléter cet accompagnement.*

*Des échanges avec les SSTi ont eu lieu afin de définir les modalités d'intervention.*

*Le report du lancement du nouveau site TMS Pros n'a pas permis en 2019 de donner accès, aux nouveaux établissements, à leur espace privé et au nouveau parcours.*

*Seuls les établissements de la «saison 1» ont pu poursuivre leur parcours sur le site actuel. Parmi eux, 61 % ont réalisé une analyse des postes de travail concernés et engagé un plan d'actions et 40 % ont évalué leur démarche.*

*Les ergonomes du Service Risques Organisationnels apportent conseils et expertise en prévention des TMS dans l'analyse des postes de travail.*

*La CRAMIF a animé 3 conférences au salon Preventica avec le témoignage d'entreprises. 2 matinées d'informations ont été organisées pour le secteur du BTP représenté par 91 établissements.*

*La CRAMIF a contribué à l'élaboration de ce programme en participant à différents groupes de travail constitués par la CNAM.*

*Le lancement du nouveau site est prévu courant 2020.*

*Avec le groupe interne des correspondants TMS, une base de données de retour d'expériences a été finalisée avec le concours d'un développeur informatique. L'objectif de ce travail est d'identifier les actions de prévention des TMS, de partager ces réalisations et de favoriser les futures actions en entreprises. Des exemples de démarches mises en œuvre par les entreprises ainsi que des outils susceptibles de réduire les contraintes de TMS sont identifiés. Les correspondants TMS sont amenés à relayer les actions de prévention des TMS et à statuer sur les pratiques identifiées.*

## Programme National Risques chutes Pros

### DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes précédents. Après avoir posé le principe de la mise en commun de moyens (Socle Commun – CPG 2009/2013) et après avoir formé de nombreux donneurs d'ordres et démontré la faisabilité de ces mesures de prévention (CPG 2014/2018), le programme actuel vise à pérenniser ces dispositions chez les donneurs d'ordre et chez les entreprises afin d'améliorer durablement les conditions de travail des salariés.

#### Deux axes de travail :

##### Agir vers les maîtres d'ouvrage (MOA) :

Demander l'intégration de moyens communs de prévention dans les cahiers des charges des marchés de travaux (CCAP, CCTP...) des Thématiques Opérationnelles Prioritaires (TOP) :

- Protections collectives pour les travaux en hauteur
- Gestion des manutentions et des approvisionnements (Continuité des circulations horizontales et verticales).
- Amélioration des conditions d'hygiène (Base vie)
- Sécurisation des interventions ultérieures en protections collectives

##### Agir vers les entreprises :

Suivre les entreprises sur les opérations de ces MOA :

Pour qu'elles respectent les règles sécurité lorsqu'elles ont la responsabilité de la mise en œuvre des moyens communs (échafaudage, ascenseurs de chantier, plateforme de transport des matériaux...)

Pour qu'elles mettent à profit ces moyens communs en utilisant des aides techniques adaptées à la manutention des charges (chariots de manutention,

diabes...), en mobilisant des aides techniques à la réalisation de travaux (palonniers de pose de vitrage, lèves chauffe-eau...) ou en développant de nouvelles stratégies pour maîtriser l'ensemble de leurs risques.

### **Deux grandes phases d'intervention :**

#### 2019-2020 : Evaluation et ciblage des MOA :

Evaluation des pratiques de MOA par des visites sur des opérations en cours.

Ciblage des MOA en fonction des résultats de cette évaluation.

Travail en amont avec les MOA, sur des opérations ciblées, pour intégrer des moyens communs de prévention dans les Documents de Consultation des Entreprises (DCE).

Actions collectives vers les branches professionnelles et les entreprises.

#### 2021-2022 : Suivi des MOA et des entreprises :

Suivi des MOA dans la phase réalisation (notamment contrôle du respect des engagements...)

Suivi des entreprises intervenant sur les opérations ciblées de MOA ciblées (contrôle de la mise en œuvre, conseils pour une meilleure utilisation...)

Evaluation de la démarche.

La CRAMIF agit depuis de longues années vers les maîtres d'ouvrages de la région, notamment dans le secteur du logement, du tertiaire, des collectivités locales et des grandes infrastructures publiques ou privées. Elle a donc poursuivi son action en intervenant sur les chantiers et en rencontrant les donneurs d'ordres pour apprécier leurs pratiques en matière de gestion de la prévention.

En 2019, 109 maîtres d'ouvrages ont donc été invités à présenter leurs dossiers et 206 opérations ont fait l'objet d'un examen attentif afin d'analyser les mesures de prévention prévues et leur efficacité effective. Cette analyse a montré l'existence de nombreux axes de progrès, tout particulièrement en matière de protection collective contre les chutes de hauteur et de mise en œuvre de logistique d'approvisionnement.

Par ailleurs, la CRAMIF a inauguré le premier « Club MOA » à l'occasion de la grande réunion de lancement de ce programme organisée le 25 septembre 2019 devant près de 140 donneurs d'ordres.

Dans le même temps, elle a poursuivi ses interventions sur chantier et ses actions de sensibilisation auprès du secteur de la construction en réunissant plus de 520 personnes lors de manifestations réunissant maîtres d'ouvrages mais aussi maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS ou entreprises.

## **DANS LE SECTEUR INTERPROFESSIONNEL**

Au regard de la forte sinistralité liée aux chutes de plain-pied et aux chutes de hauteur dans tous les secteurs d'activités (hors BTP) qui représente au niveau national 25 % des accidents du travail, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels a engagé un programme de prévention « Risque Chutes Pros » au niveau national sur la période de la COG 2019-2022.

Le programme « Risque Chutes Pros » a pour objectif de :

- Réaliser une analyse précise des accidents du travail liés aux chutes de plain-pied et de hauteur,
- Proposer des standards de prévention pour les principales situations de travail causant des chutes,
- Mener une campagne nationale de communication pour sensibiliser l'ensemble des entreprises à ce risque et en améliorer ainsi sa prise en compte dans les démarches de prévention.

Ce programme a pour finalité de :

- Mobiliser les acteurs concernés (réseau, entreprises, partenaires, préventeurs...) à la problématique des pathologies liées aux chutes,
- Apporter des outils de prévention d'accès simple avec une opérationnalité avérée,
- Transformer durablement la culture de prévention des risques de chutes des différents acteurs,
- Réduire le nombre et la gravité des AT liés aux chutes.

En 2019, la CRAMIF est intervenue directement auprès d'entreprises et a réalisé des analyses des accidents du travail en s'appuyant sur une fiche type élaborée par la CNAM.

La CRAMIF a donc rédigé en 2019, 150 analyses d'accidents du travail liés à des chutes de plain-pied et de hauteur en intervenant dans plus de 50 % des visites dans les 7 secteurs d'activité prioritaires définis comme ayant une sinistralité plus importantes : hôtellerie restauration, industries métallurgiques, industries agroalimentaires, grande distribution, logistique, propreté, transport routier de marchandises.

Deux secteurs ont fait l'objet d'une attention plus particulière au sein de la CRAMIF : la logistique et la restauration collective afin de mieux appréhender le risque chute dans ces 2 programmes régionaux.

10 % des analyses d'accidents du travail réalisées ont concerné aussi les très petites entreprises (- de 20 salariés) dans tous secteurs confondus, hors BTP.

92 mesures de prévention ont été établies suite aux analyses d'accident du travail réalisé auprès des entreprises visitées afin de faire évoluer leur niveau de prévention des risques de chutes de plain-pied et de hauteur. Durant les années 2020-2021, des standards

de prévention seront réalisés suite à l'analyse des circonstances des accidents du travail recueillis lors

des visites et seront testés dans des entreprises afin d'en évaluer leur pertinence et leur efficacité.

## Programme National Risques Chimiques Pros (RC Pros)

Le programme national RC Pros de la COG 2019-2022 a pour objectif de :

- Déployer progressivement la démarche d'évaluation du risque chimique en utilisant les outils existants et en particulier SEIRICH ;
- Accompagner les entreprises vers la maîtrise des risques chimiques prioritaires identifiés, et en particulier supprimer ou réduire l'exposition aux CMR touchant le plus de salariés ;
- Améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante ;
- Mener des campagnes d'évaluation d'exposition à des Agents Chimiques Dangereux dans des situations encore mal connues.

La CRAMIF et la CNAM pilotent ce programme, qui vise notamment à mobiliser 5000 entreprises au cours de la période 2019-2022 afin qu'elles mettent en place un plan d'actions à la suite de l'évaluation du risque chimique.

La construction du programme national s'est poursuivie en 2019 avec notamment :

- La consolidation du ciblage des établissements visés faisant apparaître 6 secteurs d'activités principaux (atelier de réparation, centre de contrôle, menuiserie, mécanique et usinage, BTP, soins et analyses),
- La stabilisation du parcours proposées aux entreprises en 4 étapes et des outils associés,
- La conception du site internet RC Pros dont l'ouverture aux entreprises est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2020,
- Une proposition d'actions spécifiques à l'amiante,
- La définition d'une stratégie d'incitations financières,
- La définition d'un plan de communication.

De plus, 5 groupes techniques, composés de participants des caisses dont des unités techniques et de l'INRS ont rédigé des « points de repères » pour les principaux secteurs d'activité ciblés. Ils visent à harmoniser les pratiques, garantir un niveau de maîtrise du risque et une cohérence nationale dans le déploiement des actions. Ils comportent :

- Des connaissances capitalisées au sein du réseau qui permettent au préventeur de pouvoir préparer ses interventions, de prendre connaissance des situations de travail représentatives et des pratiques de prévention associées,
- Des socles d'exigences ; ce sont des mesures définies a minima dans le but de transformer des

*situations de travail particulièrement graves de risque exceptionnel. Il s'agit des mesures de prévention les plus communément prescrites et adoptées par les entreprises.*

- *Des mesures cibles permettant d'aller plus loin dans les règles de l'art pour des situations de travail que la caisse souhaite faire évoluer davantage (expertise du préventeur).*

*Au niveau régional, la CRAMIF a défini la stratégie régionale du programme en tenant compte des principaux secteurs d'activité concernés par les 869 établissements ciblés en Ile-de-France. En plus des secteurs principaux précédemment cités, 4 autres secteurs secondaires (prothésiste dentaire, commerce avec découpe de bois, parking souterrain, thanatopraxie) ont été ciblés.*

*Cette stratégie a été communiquée lors de deux plénières du service qui ont permis également de faire émerger des propositions en particulier concernant le ciblage.*

*L'organisation du Service Prévention a été stabilisée en particulier l'approche sectorielle en complément de l'action directe.*

*Les préventeurs du Service Prévention ont été formés au programme RC Pros et à l'utilisation de Seirich afin de pouvoir mobiliser les entreprises ciblées et les accompagner dans leur évaluation du risque chimique. A ce titre, 9 sessions de formation d'une journée ont été organisées.*

*A la fin de l'année 2019, 73 % des 869 établissements ciblés ont fait l'objet d'une évaluation de leur maturité concernant l'évaluation du risque chimique (objectif RC1 = 50 %). L'objectif RC2 « 15 % des établissements ciblés ayant établi un plan d'actions » a été atteint.*

*Par ailleurs, les préventeurs du Service Prévention ont participé à une journée de formation de mise à jour des connaissances sur la prévention du risque d'inhalation de fibres d'amiante afin de répondre à l'objectif du programme « améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante ».*

Enfin, dans le cadre de l'action « mener des campagnes d'évaluation d'exposition à des Agents Chimiques Dangereux dans des situations encore mal connues » deux campagnes sont menées par les unités techniques « Caractérisation des expositions aux poussières organiques et aux mycotoxines lors du transport et de la transformation des produits céréaliers » et « Caractérisation des expositions professionnelles aux gaz anesthésiants dans les cliniques vétérinaires ».

# PROGRAMMES RÉGIONAUX

La CrATMP a retenu les trois notes d'opportunité, portant sur les thèmes suivants :

- La Logistique
- Paris Capitale, englobant les 5 volets suivants :
  - Hôtellerie, Restauration traditionnelle
  - Grand Paris Express
  - Aéroportuaires
  - Logements collectifs
  - Collecte des déchets ménagers et traitement des déchets du BTP
- La Restauration collective

## Logistique

L'Île-de-France est la première région française par la surface de son parc logistique. De plus, elle accueille les sièges sociaux des grandes entreprises du secteur, des fournisseurs de matériels et des fédérations professionnelles représentatives de la profession.

Ces aspects stratégiques se cumulent avec une sinistralité supérieure au double de la moyenne nationale. Aussi, la Caisse Régionale poursuit son programme pour la période 2019-2022. Il s'articule autour de 3 priorités :

- Le renforcement des actions visant à limiter les risques liés aux manutentions manuelles,
- La prévention et la gestion des arrêts de longue durée consistant à prévenir les situations dangereuses les plus graves (écrasement des piétons dans les cours,

basculement des chariots fourches hautes, départs intempestifs des camions) ainsi que la désinsertion professionnelle,

- L'implication des chefs d'équipe dans la démarche de prévention.

Un groupe de travail rassemblant des Contrôleurs de Sécurité et des Ingénieurs Conseils du Service Prévention a conçu une présentation du programme à destination des entreprises ainsi qu'une grille d'auto-évaluation.

A l'occasion des visites, il a été constaté une bonne adhésion des entreprises au programme. Les entrepôts mettent en œuvre les mesures demandées et plusieurs sièges sociaux étudient la possibilité de les déployer au plan national.

## Paris Capitale

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transports en commun sans précédent qui tend à restructurer économiquement et socialement la région Île-de-France.

Selon la FFB cela représente un investissement de plus de 100 milliards d'euros sur une douzaine d'années.

En outre, ce renouveau urbain se conjugue et s'amplifie avec l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 (400 millions d'euros), des jeux olympiques d'été en 2024 (6,6 milliards d'euros dont 3 milliards d'euros d'investissement), le doublement du parc de loisir Disneyland, et l'installation d'entreprises quittant Londres suite au Brexit.

C'est l'opportunité de promouvoir les préconisations issues des programmes du CPG 2014-2017 et de déployer nos préconisations de façon plus priorisée sur la Conception des Lieux et des Situations de Travail (CLST).

Le Service Prévention a fait la promotion du programme et des outils de prévention de référence lors de la conférence inaugurale de Préventica 2019.

Ce programme régional comporte 5 axes :

## HÔTELLERIE RESTAURATION TRADITIONNELLE :

L'évaluation de la CNO, a montré la forte mobilisation des entreprises du CHR tout au long de la période 2015 – 2019 notamment en Ile-de-France.

Le renouvellement de la CNO va ouvrir une nouvelle fenêtre d'action pour renforcer le réseau de partenaires et accompagner les nouveaux projets du secteur.

Le renouvellement de l'AFS « Stop Essuyage » a permis de poursuivre la dynamique engagée auprès des restaurateurs.

L'évaluation de l'AFS « Hôtel+ » dès juin 2019 a montré une trop faible mobilisation des hôteliers en raison d'exigences trop nombreuses.

Ceci nous a conduit à demander à la CNAM une révision de l'AFS afin d'assouplir les conditions d'accès.

Les 2 espaces pédagogiques « Ergo Room » et « Ergo Cook » reviennent régulièrement lors des échanges et les professionnels les associent désormais à un environnement conçu autour des conditions de travail.

Enfin, nous avons accompagné les mutations engagées par le secteur (modernisation, création, adaptation des services ...) pour tendre vers une plus grande intégration de la prévention dès la conception des lieux et l'aménagement des situations de travail y compris dans les établissements non suivis.

A cet effet, nous allons développer des supports de capitalisation pour permettre un déploiement, au sein du réseau, d'une action coordonnée auprès de nos agents ainsi que d'une action autoportée par des relais et partenaires.

## GRAND PARIS EXPRESS :

Les brochures DTE 266 « Grand Paris – Travaux souterrains. Socle d'exigences minimales en matière de prévention des risques professionnels » et DTE 278 « Grand Paris – Conception, exploitation et entretien d'une gare » ont fait l'objet de nombreuses présentations, à la Société du Grand Paris (SGP) -qui a inclus la DTE 266 dans son cahier des charges - aux CSPS, aux partenaires et aux entreprises.

Au cours de l'année 2019, le Service Prévention est intervenu sur les chantiers de creusement de tunnels et de construction de gares : prolongement du RER E (Eole), modernisation et le prolongement de la ligne 11 vers Rosny-Bois-Perrier, prolongement de la ligne 14 vers Orly, ligne 15 Sud de Noisy-Champs à Pont de Sèvres, et début des travaux de la ligne 16 en Seine Saint Denis.

Les agents se sont fortement mobilisés sur le terrain pour promouvoir les préconisations de la CRAMIF concernant notamment les cantonnements, les accès mécanisés en fond de puits, la prévention des risques de chutes (notamment lors de la réalisation de parois moulées), la réduction du risque de happement lors des opérations de forage et les conditions de travail dans les tunnels.

Le Centre de Mesures et Contrôles Physiques a apporté son appui sur les problématiques de ventilation, d'éclairage ou de bruit ou pour caractériser l'exposition des salariés lors des opérations de soudage de la roue de coupe. Par ailleurs, le Laboratoire de Toxicologie est intervenu pour qualifier l'exposition des salariés aux poussières - dont silice - lors du creusement en méthode traditionnelle avec béton projeté (rameaux essentiellement).

Dans le même temps, la CRAMIF a poursuivi le travail en amont avec la Société du Grand Paris en procédant notamment à une revue de conception de la future gare de Noisy-Champs afin de veiller à la mise en application des préconisations du guide DTE 278 (voir point 2 « Outils déployés »).

Un suivi attentif des chantiers a permis de s'assurer de la prise en compte de nos préconisations par les groupements chargés des travaux. A titre d'exemple la CRAMIF a particulièrement veillé à la mécanisation des transports verticaux des charges et des personnes au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dès que la profondeur dépasse 13,5 m de dénivelé, dans les 51 puits de la ligne 15 Sud (gares et ouvrages annexes).

Les actions de capitalisation ont également commencé, notamment pour ce qui concerne les puis d'essais, les parois moulées, les foreuses ainsi que pour le montage des tunneliers et le ferrailage des radiers.

La revue « Travail et Sécurité » éditée par l'INRS, a consacré à l'action Grand Paris Express un dossier de 14 pages dans son numéro 809 d'octobre 2019

## AÉROPORTUAIRE :

L'action menée en 2019 a principalement consisté à accompagner Aéroport de Paris sur des projets d'extension d'aérogares et à rencontrer des établissements ciblés par l'action TMS-Pros. Cette action pourrait générer un contexte favorable à la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de certaines populations de salariés qui concentrent une sinistralité élevée liée aux manutentions manuelles (bagagistes, agents de sûreté, commerces ...).

Le sommaire de la future brochure portant sur la conception des aérogares a aussi été défini.

## LOGEMENTS COLLECTIFS :

L'année 2019 a été consacrée à la rédaction des Mémo-Prévention concernant l'amélioration des situations existantes.

La CRAMIF ayant inscrit cette thématique dans ses priorités régionales au cours du Plan d'action Précédent, la connaissance des agents est suffisante pour rédiger les documents. De ce fait il y a eu relativement peu de visites d'établissements lors de cette année 2019, la priorité étant donnée à la rédaction des brochures.

La fiche Mémo Prév « Contexte », a été achevée lors de cette année 2019.

Celle « Déchets » est en cours d'achèvement.

## COLLECTE DES DÉCHETS :

L'année 2019 a permis la poursuite des actions initiées au cours du plan d'action 2014-2017 : interventions auprès des donneurs d'ordres et prestataires (suppression des derniers flux non conteneurisés, identification et résolution des points noirs, application de la R437, campagne de suivi de collecte des bio-déchets), accompagnement des renouvellements de marché et intégration des contraintes de collecte en conception (analyse des CCTP et guides d'implantation), évaluation des mesures d'exposition au risque biologique et proposition d'un encadrement du monoripage.

## Restauration Collective

Le programme cible les établissements de plus de 10 salariés des codes NAF 5629A et 5629B et plus particulièrement les établissements des grandes enseignes de la restauration collective. Il vise les établissements exerçant dans les domaines de l'entreprise, de l'enseignement et de la santé. On dénombre 3 500 établissements et 41 000 salariés en Ile-de-France, soit 40 % des établissements et salariés recensés sur le territoire national. Certains établissements sont aussi concernés par la mise en œuvre de la démarche TMS Pros.

Depuis plusieurs années consécutives, ce secteur d'activité présente une sinistralité régionale atypique en Ile-de-France avec un indice de fréquence des accidents du travail élevé et supérieur à celui du national.

Le programme a pour objectif de mobiliser les grandes enseignes du secteur notamment pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés aux manutentions manuelles, aux chutes de plain-pied et de hauteur et aux nuisances sonores.

## TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DU BTP :

La composition du groupe de travail a été modifiée et étendue puisque le groupe initial traitait exclusivement des déchets ménagers. Les travaux se font en lien avec le groupe Amiante.

Le groupe de travail a identifié les plateformes franciliennes et débute les travaux de capitalisation des préconisations notamment en matière de CLST. Les livrables concernent la production d'un support d'aide à la visite ainsi que la participation à la rédaction d'un ED sur le traitement des déchets dangereux et non dangereux issus du BTP. Les échanges sont en cours avec l'INRS sur la thématique centrale de l'économie circulaire. Pour ce qui concerne le groupe de travail amiante – déchèteries, FEDEREC a intégré la convention CRAMIF / FNADE (avenant du 23 juillet 2019).

Le Plan d'actions 2019-2022 intègre la capitalisation des préconisations, notamment en phase conception des centres de tri, et la promotion du tri en amont sur chantier.

*La formalisation des bonnes pratiques sera conduite en partenariat avec l'INRS et les Fédérations.*

En 2019, le service prévention a mené des interventions auprès de 52 établissements, ce qui a permis de procéder à un état des lieux et à un premier bilan des situations observées dans les établissements ciblés.

En vue d'une coordination constructive, les grands groupes du secteur ont été rencontrés afin de leur présenter le programme et son plan d'actions visant à réduire les risques majeurs retenus. Leur mobilisation a été sollicitée pour contribuer à la mise en œuvre de mesures de prévention.

*Le service prévention a travaillé sur un socle de prévention qui sera destiné au secteur. Celui-ci porte sur les organisations, les équipements de travail, l'aménagement des espaces de travail à la conception et/ou la rénovation, la montée en compétences en prévention des collaborateurs présents sur le terrain.*

# ACTIONS SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION

## Formation initiale

Le lecteur est invité à se reporter au chapitre sur la formation dans la partie 4 « Activité du Service prévention » du présent rapport.

## RPS

*L'année 2019 a été marquée par la participation du service aux travaux préparatoires à la déclinaison des axes de travail prévus et plus précisément au déploiement des outils nationaux. Cette action vise à déployer des publications RPS rénovées auprès des services prévention de caisses régionales et vers des cibles régionales. Ainsi, le service a contribué aux travaux du réseau en participant à l'actualisation des brochures INRS. Ces nouveaux outils vont faire l'objet dès leurs publications d'action d'information en Ile-de-France au cours de l'année 2020.*

*Le Service Prévention a, par ailleurs, continué d'apporter conseils et expertise en prévention des RPS : actions de sensibilisation et d'animation de groupes de pilotage, accompagnement d'entreprises dans le choix d'un consultant, participation à des restitutions d'expertise et suivi du plan d'action, mise en œuvre de délégation d'enquête suite à tentatives de suicide ou suicide. Si la volonté est bien d'agir en prévention primaire, les sollicitations concernent bien souvent des situations dégradées où les RPS sont déjà présents. A ce titre, il est apparu une progression de situations de violences internes.*

*Le service anime, par ailleurs, le groupe de travail interne qui contribue à identifier des démarches mises en œuvre dans les entreprises ainsi que des outils d'interventions. Les retours d'expérience contribuent aux échanges et à la formation des correspondants sur cette thématique. Les différentes sollicitations ont conduit à proposer et partager des outils méthodologiques pour un enrichissement des compétences des préventeurs. Le service assure une veille documentaire des évolutions relatives aux RPS.*

*Le service participe également à des actions de formation interentreprises en prévention des RPS. A ce titre, deux nouvelles formations sont proposées au catalogue de formation de la Cramif en 2020 :*

- Agir en prévention des RPS : « Intégrer les RPS dans son document unique »,
- Agir en prévention des RPS suite à un événement grave ou une alerte.

*Enfin, dans le cadre des partenariats, le service anime les réunions thématiques avec les SSTi et la DIRECCTE. Il intervient aux séminaires RPS des Centre de Consultation et de Pathologies et Professionnelles notamment à travers des témoignages de cas d'entreprises.*

# OFFRE DE SERVICE PRÉVENTION

## Grands comptes

7 ingénieurs conseils ont été désignés « Correspondant Grand Compte » pour la période 2018-2022 auprès de 7 enseignes faisant partie d'un groupe de 40 Grands Comptes ciblés par la CNAM.

Certaines enseignes n'étaient pas connues du réseau mais pour d'autres les relations étaient déjà bien établies entre le siège et la Caisse. Les « Correspondants Grand Compte » ont donc débuté la démarche Grand Compte ou ont poursuivi les travaux déjà entamés dans le cadre du suivi des sièges en Ile De France.

Pour tous les « correspondants grand compte » une prise de contact a été nécessaire au cours d'une

première réunion (changement d'interlocuteur dans l'enseigne, à la CRAMIF...). D'autres échanges ont eu lieu et la thématique « TMS Pros Saison 2 » a été abordé comme premier axe de réflexion avec ces grandes entreprises. Certains ont poursuivi en entamant une réflexion sur la stratégie de prévention ou les socles de compétences en prévention devant être préconisés aux établissements.

Dans le cadre des objectifs 2019 du CPG les correspondants Grand Compte ont participé au 1<sup>er</sup> module de formation « Construire sa pratique de correspondant Grand Compte et mettre en œuvre un plan d'actions ».

## TPE

Dans la continuité des expérimentations menées sur le temps de la précédente COG, l'objectif du programme TPE 2018-2022 est de déployer d'ici 2022 une offre de service plus étoffée pour interpeller un plus grand nombre d'entreprises.

Destinée aux entreprises de moins de 20 salariés des secteurs professionnels définis en se basant sur l'analyse de l'existant et des besoins du secteur, cette offre permet de construire un parcours prévention adapté.

L'offre de service est composée d'un volet interprofessionnel et de trente-cinq dispositifs spécifiques aux métiers retenus (OIRA ou équivalent, page web dédiée, supports d'information métier, ...).

La CRAMIF est chargée de développer les offres destinées aux cinq métiers et secteurs suivants :

- Hôtellerie,
- Commerce automobile,
- Déménagement,
- Vétérinaires,
- Traitement et revêtement des métaux.

Les organisations professionnelles concernées et les partenaires nécessaires au déploiement de cette offre sont associés.

*En 2019, dans la continuité de l'offre développée pour la Restauration, la CRAMIF a poursuivi le développement et le déploiement de l'offre dédiée à la prévention des risques professionnels des métiers de l'Hôtellerie dans le secteur des Cafés Hôtels Restaurants (CHR), comme elle continue le développement sur les métiers du Commerce Automobile complétant ainsi le volet de la Réparation Automobile.*

La CRAMIF met notamment l'accent sur la Conception des Lieux et Situation de travail en mettant par exemple à disposition des MOA et Assistant MOA (cuisiniste, agence d'architecture, cabinet conseil ...) un document qui puisse les aider à intégrer la prévention dès la conception. Elle continue à renforcer ses partenariats en particulier avec les fournisseurs de matériels afin de dispenser également les bonnes pratiques en complément du matériel subventionné par les subventions prévention TPE.

La CRAMIF a initié des partenariats sur les métiers Déménagement, Vétérinaires et le Traitement et Revêtement des Métaux afin de développer les nouvelles OIRA, des dépliants de sensibilisation etc...

Les outils tels que TutoPrév® destinés aux nouveaux embauchés comme les apprentis sont développés en coopération avec l'INRS.

La CRAMIF a également participé à la réalisation des modalités de mise en œuvre du dispositif Signal-Prime. L'objectif était de tester le dispositif sur un échantillon de TPE ayant une sinistralité élevée avant sa mise en œuvre en 2021. Ces tests ont eu lieu en fin d'année 2019 dans les secteurs professionnels ayant fait l'objet d'une offre de service développée lors de la précédente COG :

- La réparation automobile,
- Les maçons,
- Le transport routier de marchandises,
- La restauration traditionnelle.

## EXPÉRIMENTATIONS

### Aide et soins à domicile

Dans le cadre des actions spécifiques de prévention inscrites dans le CPG 2018-2022, le service prévention participe à l'expérimentation nationale Aide et Soins à Domicile. Cette expérimentation vise à démontrer l'importance de la prévention dans l'amélioration de la qualité de service et la baisse de l'absentéisme dans ce secteur d'activité. L'expérimentation prévoit de faire progresser la prévention primaire dans les services d'aide et de soins à domicile notamment par

une meilleure préparation de la mission du salarié. Elle intègre trois axes :

#### **Développer la coopération avec le service action sociale.**

Les liens établis avec la Direction de l'Action Sociale d'Île-de-France de la CNAV (DASIF) ont permis la participation du service prévention à la journée des évaluateurs.

## **Impliquer les partenaires et financeurs dans l'expérimentation.**

En 2019, les contacts avec les partenaires et les financeurs des projets en lien avec l'expérimentation se sont élargis et renforcés. Ainsi, des travaux sont régulièrement menés avec la DIRECCTE et d'autres professionnelles du secteur et les plateformes SAP d'Ile de France. Des contacts ont pu être établis avec le Conseil Départemental de Seine et Marne. Le Service ESCAVIE de la Cramif contribue aussi à ce programme.

## **Accompagner un collectif de structures d'aide et soins à domicile.**

4 collectifs de structures ont été constitués en 2019, en partenariat avec les plateformes SAP d'Ile de France.

34 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ont ainsi pu bénéficier de diagnostics, de formations et d'accompagnements en prévention des risques professionnels. Plus de 150 personnes ont été formées à la prévention des risques professionnels selon les référentiels spécifiques au secteur d'activité de l'Aide et du Soins à Domicile, habilités par l'INRS.

## **CLST**

Cette expérimentation est structurée en 2 axes : un axe principal qui porte sur les MOA occasionnels et un axe secondaire qui s'oriente sur la formation des acteurs clés en matière de CLST.

### **AXE PRINCIPAL**

Six expérimentations sectorielles :

- Hôtellerie,
- Restauration traditionnelle,
- Restauration Collective,
- Garages auto,
- Syndicats intercommunaux de gestion des déchets (Collectivités territoriales),
- Boucheries et charcuteries artisanales.

Deux expérimentations géographiques :

- Artisans du Val de Marne (CMA),
- Entreprises de Seine et Marne (CCI).

La CRAMIF mène huit expérimentations visant à mobiliser des relais capable de sensibiliser les MOA occasionnels sur l'importance de mener une démarche de CLST à l'occasion de leur projet de construction ou d'aménagement.

Ces actions ont été financées et soutenues par les Conseils Départementaux et par la DIRECCTE. Les formations ont été financées par AGEFOS-PME et UNIFORMATION (coûts pédagogiques et contribution au maintien des salaires).

Par ailleurs, le service prévention est en contact avec plusieurs enseignes et fédérations du secteur d'activité et les accompagne dans l'élaboration et le déploiement de leurs politiques de prévention.

Parmi les autres actions auxquelles le service prévention a pris part en 2019, on peut noter la participation à la création, d'un MOOC (Massive Open Online Course) dédié aux services à la personne (près de 3 000 utilisateurs à ce jour) et la préparation d'un collectif de structures qui sera piloté par un service de santé au travail interentreprises.

La stratégie globale de ces actions repose sur une double approche de prévention visant le salarié et la personne aidée. Cette approche aidant/aidé est notamment partagée avec les partenaires et financeurs.

### **AXE SECONDAIRE**

La formation des acteurs clés en matière de CLST vise à intégrer la prévention des risques professionnels au niveau :

- De la formation initiale des architectes,
- De la formation continue des architectes en partenariat avec le conseil régional de l'ordre des architectes,
- D'un module de formation inscrit au cata Cramif à destination des MOA occasionnels.

En 2019, la CRAMIF a :

- Participé aux groupes de travail nationaux pour la création d'une subvention prévention pour les très petites entreprises,
- Conçu une formation « CLST » qui sera proposée aux maîtres d'ouvrages (MOA) occasionnels en 2020,
- Identifié des relais potentiels.

# INCITATIONS FINANCIÈRES

## Injonctions, cotisations supplémentaires et ristournes

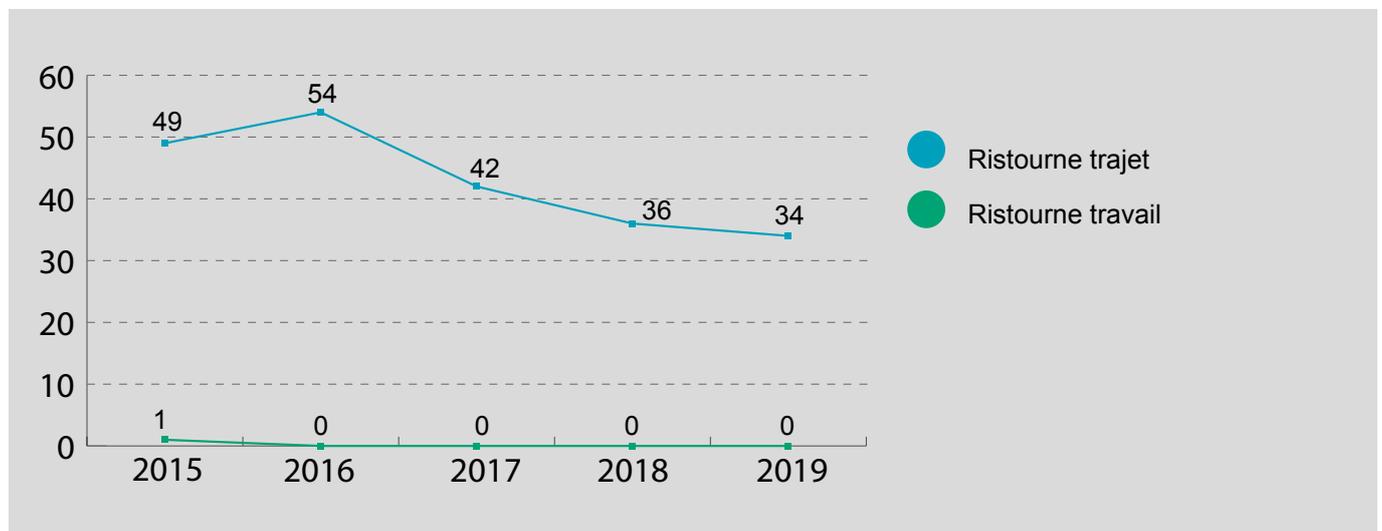
Le rapport nombre d'injonctions / nombre d'agents de prévention s'établit en 2019 à 2.

### ÉVOLUTION DES NOMBRES D'INJONCTIONS ET COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES



\* impositions, répétitions, récidives, majorations automatiques

### ÉVOLUTION DES NOMBRES DE RISTOURNES TRAVAIL ET TRAJET



### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Cotisation supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)</b>	181	117	128	121	136
<b>Ristournes (trajet, travail)</b>	50	51	45	36	34

## SYNTHÈSE DES INCITATIONS FINANCIÈRES SUR LE TAUX DE COTISATION RÉPARTIES PAR CTN/CTR

CTR	CTN	INJONCTIONS 2019	RECOURS DIRECT - Tribunal administratif 2019	COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES			Majorations automatiques en 2019	Suppressions 2019	RECOURS		RISTOURNES			
				Imposition 2019	Répétition 2019	Récidive 2019			Gracieux 2019	CNITAAT* 2019	Travail		Trajet **	
											Instruites	Accordées	Instruites	Accordées
1	A Métallurgie	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	29
2	B Bâtiments et Travaux Publics	200	0	51	5	11	13	26	4	0	0	0	0	0
3	C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	32	0	2	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0
4	E Chimie, caoutchouc et plasturgie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	D Alimentation	2	0	8	0	0	7	7	0	0	0	0	0	0
	G Commerce non alimentaire	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	H Activités de Service I	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	5	5
	I Activités de Service II	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>245</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

\* Nombre de mémoires CNITAAT instruits dans l'année civile

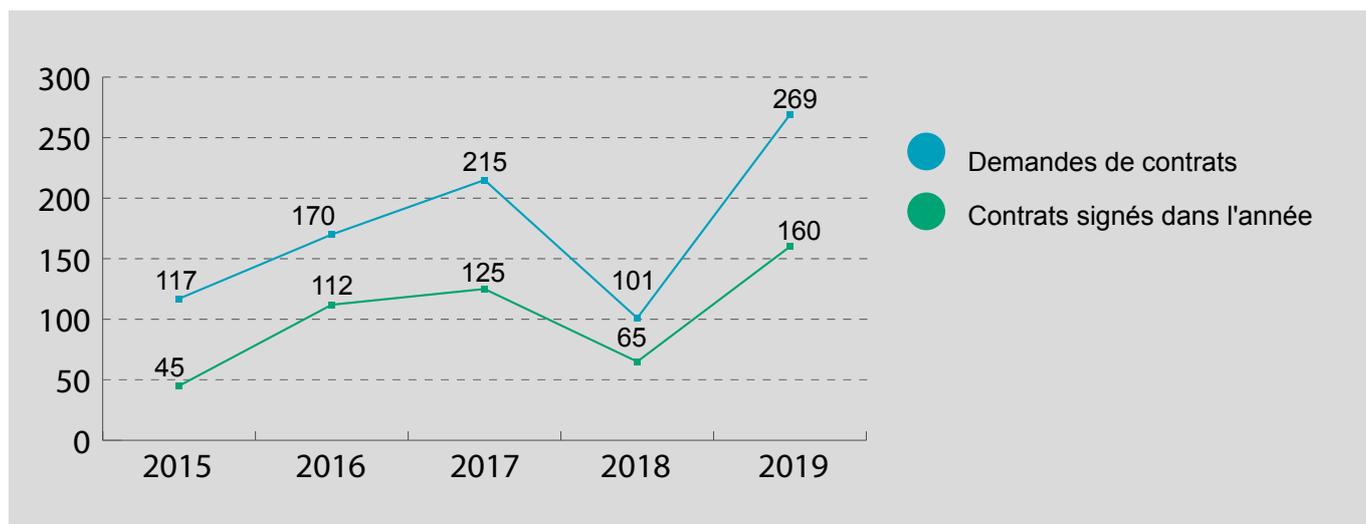
\*\* Nombre d'établissements bénéficiant d'une ristourne trajet

# Contrats de prévention et Subventions Prévention TPE

## CONTRATS DE PRÉVENTION

- 269 demandes de contrats ont été reçues.
- 160 contrats ont été signés en 2019 (+ 146 % par rapport à 2018) pour un montant total de subvention de 5 231 082,60 € (+ 200 % par rapport à 2018).
- Le taux de financement moyen des projets est de 35 %.
- Le montant moyen de la subvention accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de 32 694,27 €.

## ÉVOLUTION DES DEMANDES DE CONTRATS COMPARÉE AUX DOSSIERS SIGNÉS



L'augmentation des demandes et signatures de contrats est lié au succès de la CNO D043 Restauration traditionnelle - Hôtellerie.

## RÉPARTITION DES CONTRATS PAR CTN

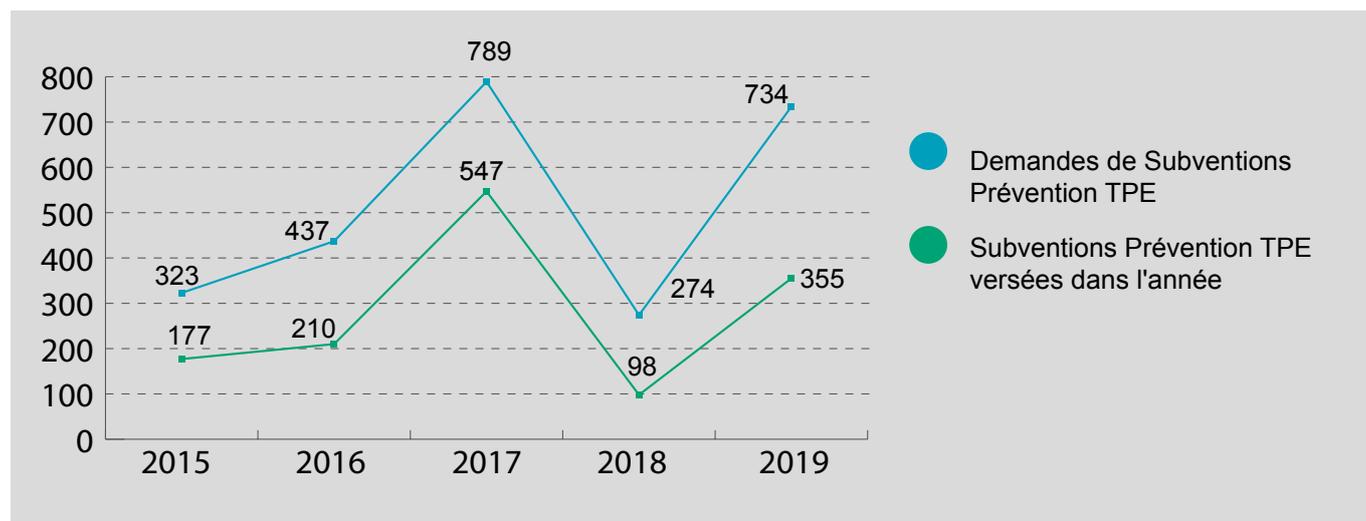
CONTRATS SIGNÉS EN 2019							
CTR	CTN		Nombre	Montant en € CRAMIF	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat
1	A	Métallurgie	20	585 890,18	1 496 670,23	39 %	29 294,51
2	B	Bâtiments et Travaux publics	10	434 909,36	1 482 101,08	29 %	43 490,94
3	C	Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	16	489 728,34	1 277 000,39	38 %	30 608,02
4	E	Chimie, caoutchouc et plasturgie	1	1 162,14	2 905,34	40 %	1 162,14
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5	245 221,70	1 070 242,00	23 %	49 044,34
5	D	Alimentation	91	2 682 643,36	7 591 652,99	35 %	29 479,60
	G	Commerce non alimentaire	3	229 501,39	656 142,52	35 %	76 500,46
6	H	Activités de Service I	3	273 036,14	689 174,83	40 %	91 012,05
	I	Activités de Service II	11	288 989,99	708 759,43	41 %	26 271,82
		<b>Totaux</b>	<b>160</b>	<b>5 231 082,60</b>	<b>14 974 648,81</b>	<b>35 %</b>	<b>32 694,27</b>

Les contrats sont principalement concentrés sur les secteurs d'activité restauration traditionnelle – hôtellerie et métallurgie.

## LES SUBVENTIONS PREVENTION TPE (EX AFS) COMPRENNENT :

- Les subventions nationales,
- Une subvention régionale,
- Les contrats TPE.
  - 734 dossiers de demandes de Subventions Prévention TPE ont été réceptionnés.
  - 355 aides (321 SPTPE nationales + 34 contrats TPE) ont été versées pour un montant total de 2 331 820,34 €.

## ÉVOLUTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE COMPARÉE AUX DOSSIERS RÉGLÉS



Le nombre de programmes de Subventions Prévention TPE est passé de 6 en 2018 à 18 en 2019 :

- 17 programmes nationaux,
- 1 programme régional.

## LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE NATIONALES

- 321 Subventions Prévention TPE nationales ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 1 939 847,78 €
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une Subvention Prévention TPE est de 6 043,14 €.

## LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE PAR CTN

CTR	CTN	AIDE	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
1	A	Airbonus	3	8 520,49	2 840,16
		Filmeuse +	3	8 272,50	2 757,50
		Garage plus sûr	20	41 433,44	2 071,67
		TMS Pros Action	1	15 532,50	15 532,50
2	B	Bâtir +	7	105 563,20	15 080,46
		Echafaudage +	15	223 942,20	14 929,48
		Filmeuse +	2	6 120,00	3 060,00
		Stop amiante	2	1 203,00	601,50
		TMS Pros Action	4	69 891,84	17 472,96
		TMS Pros Diag	2	2 907,80	1 453,90
3	C	Airbonus	1	5 000,00	5 000,00
		Filmeuse +	2	10 070,00	5 035,00
		TMS Pros Action	2	5 100,00	2 550,00
4	E F	Filmeuse +	3	10 678,50	3 559,50
		TMS Pros Action	1	25 000,00	25 000,00
		Filmeuse +	1	3 950,00	3 950,00
		TMS Pros Action	2	10 102,29	5 051,15
		TMS Pros Diag	2	9 100,00	4 550,00
5	D	Filmeuse +	12	55 206,47	4 600,54
		Hôtel +	2	7 446,68	3 723,34
		Propreté +	2	3 771,50	1 885,75
		Stop Essuyage	60	255 914,21	4 265,24
		TMS Pros Action	34	383 949,02	11 292,62
		TMS Pros Diag	3	11 550,00	3 850,00
	G	Equip'mobile +	3	7 978,50	2 659,50
		Filmeuse +	18	75 106,31	4 172,57
		TMS Pros Action	5	46 974,97	9 394,99
		TMS Pros Diag	1	4 550,00	4 550,00
6	H I	Airbonus	7	18 259,58	2 608,51
		TMS Pros Action	1	7 190,38	7 190,38
		Préciséo	98	452 620,47	4 618,58
		TMS Pros Action	2	46 941,93	23 470,97
<b>Total</b>			<b>321</b>	<b>1 939 847,78</b>	<b>6 043,14</b>

## LES CONTRATS TPE

- 64 contrats TPE ont été signés pour un montant total de 859 339,52 €.
- 34 contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 391 972,56 €.
- Le taux de financement moyen des contrats TPE signés en 2019 est de 35 %.

## LA RÉPARTITION DES CONTRATS TPE PAR CTN

CTR	CTN	CONTRATS TPE SIGNÉS EN 2019				CONTRATS TPE VERSÉS EN 2019			
		Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% Moyen de participation	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% Moyen de participation
1	A	9	121 805,97	346 198,40	35 %	6	52 348,34	132 851,71	39 %
2	B	9	140 305,16	501 433,27	28 %	7	103 010,88	232 846,57	44 %
3	C								
4	E					1	24 636,30	90 821,00	27 %
	F	2	34 590,00	99 200,00	35 %	2	32 570,00	68 490,00	48 %
5	D	37	515 529,70	1 411 172,76	37 %	11	131 292,74	354 521,86	37 %
	G	3	29 077,55	82 462,96	35 %	3	20 508,90	34 846,98	59 %
6	H	1	2 261,50	4 523,00	50 %	2	18 952,00	46 249,25	41 %
	I	3	15 769,64	33 560,28	47 %	2	8 653,40	18 969,00	46 %
<b>Total</b>		<b>64</b>	<b>859 339,52</b>	<b>2 478 550,67</b>	<b>35 %</b>	<b>34</b>	<b>391 972,56</b>	<b>979 596,37</b>	<b>30 %</b>

# CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

## Participation aux travaux menés dans le cadre national

Le Service Prévention participe activement aux travaux menés dans le cadre national. Outre les groupes de travail cités dans le paragraphe sur l'activité des Unités Techniques, on peut mentionner les grandes masses des travaux suivants :

THÈMES	NOMBRE DE JOURS
Participation à 15 plénières INRS : « Travail et organisations », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail », « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire - SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne », « Normalisation ».	239,5
Participation à des groupes de projets tels que rédaction de nouveaux guide et refonte d'anciens guides, gestion de base documentaire, groupes ventilation, demat@amiante,...	279
Participation aux dispositifs nationaux de formation. Sous-commissions habilitations d'organismes de formation, Equipe pédagogique nationale.	24
Animation de stages INRS sur divers thèmes.	48
Missions d'expertises déléguées (comité de certification, jury formation coordonnateur CSPS....).	124.5
Missions informatiques (RESA AFS, codification des AT, gestions des contrats de prévention).	125
Missions nationales (formation des MOA module national amiante, comité de pilotage national de la convention avec FORMIRIS, pilotage national RC Pros.	120.5
Normalisation.	148
<b>Total</b>	<b>1 108.5</b>

## Normalisation

En 2019, 17 Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité du Service Prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 148 jours de travail et a concerné essentiellement :

- Des équipements de travail : machines papetières, bancs d'essais de freinage poids lourds, équipements de manutention de charges, matériels au sol aéronefs,
- Réseaux enterrés et aériens,
- Rayonnages statiques en acier utilisés dans la Grande distribution,
- Les effets des vibrations sur l'homme,
- L'acoustique sur les lieux de travail,
- Le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages, garde-corps, coordonnateurs SPS,
- Le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires,
- Le repérage de l'amiante avant travaux et dans les aéronefs,
- La prévention des expositions aux agents chimiques et biologiques,
- Les atmosphères explosibles.

# PLAN D'ACTION HORS CPG

## Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

En 2018, divers rapports ont mis en lumière que les dispositifs de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et du Maintien en Emploi (MEE) étaient sous utilisés. Fort de ce constat, des actions régionales ont été entreprises en 2019 pour :

- Faciliter la coordination des acteurs intervenants dans le maintien en emploi,
- Contribuer et promouvoir les dispositifs mobilisables pour prévenir la désinsertion professionnelle,
- Contribuer aux travaux du réseau pour créer un parcours PDP.

### Faciliter la coordination des acteurs

En février 2019, le pilotage de la Prévention de la désinsertion Professionnelle au niveau régional a évolué pour fluidifier la coordination des acteurs du maintien en emploi. Une nouvelle instance composée des directeurs de réseau institutionnel de l'assurance maladie (CPAM/DRSM/CRAMIF) et de trois Services de Santé au Travail Interentreprises (ACMS/CIAMT/IPAL) a été installée par la Direction Générale sur les propositions de la DRRP et du Service Social Régional (SSR).

L'objectif de cette instance, Comité Stratégique PDP-MEE, est de décloisonner le fonctionnement des acteurs en intégrant une démarche systématique PDP structurée en cinq temps et en appui aux SSTi :

- La prévention primaire ciblée.
- Les signaux faibles « médico-sociaux » (plaintes du salarié, arrêts répétés, faible niveau de qualification, précarité...).
- L'arrêt de travail et le maintien dans l'emploi (aménagement...).
- L'arrêt de travail et le maintien en emploi (reconversion).
- La sortie de l'emploi et le risque avéré de désinsertion.

La coordination des acteurs et la mise en cohérence des pratiques sur le territoire francilien devraient favoriser la mise en place d'un parcours PDP davantage sécurisé. Cette coordination permettrait d'éviter les ruptures et le renoncement aux droits et ainsi faciliter le maintien en emploi.

### Contribuer et promouvoir les dispositifs PDP

En 2019, la CRAMIF a contribué à l'élaboration de deux documents proposant un socle commun au maintien en emploi :

- La Recommandation de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé : Santé et maintien en emploi : prévention de la désinsertion professionnelle des travailleurs.
- Le Guide du Maintien dans l'emploi du Plan Régional Insertion des Travailleurs Handicapés d'Île-de-France (PRITH).

La CRAMIF a animé des conférences, séminaires et salon sur la thématique du maintien en emploi :

- Salon Préventica Paris, mai 2019.
- CCPP Hôtel Dieu-Cochin, Juin 2019.
- Séminaire des Administrateurs de la CRAMIF, Octobre 2019.
- Rencontre médecins conseils et médecins du travail dans le département du Val d'Oise, octobre 2019.
- Séminaire du PRITH sur le maintien en emploi, novembre 2019.

### Contribuer aux travaux du réseau national pour créer un parcours PDP

La CRAMIF a participé, dans le cadre d'une expérimentation nationale en IdF, PACA et Hauts-de-France, au groupe de travail Service de Santé au travail piloté par la CNAM.

Ce projet permettra d'offrir des solutions personnalisées et sécurisantes de retour à l'emploi aux salariés. Le renforcement de la relation triangulaire SSTi/ Employeur/Salarié est la clef de voute de ce dispositif. La réunion de lancement se tient début janvier 2020.

La Caisse Régionale s'est également positionnée sur l'expérimentation de plateforme PDP régionale dont le déploiement est prévu au premier trimestre 2020.



4

**ACTIVITÉ DU SERVICE  
PRÉVENTION  
DES RISQUES  
PROFESSIONNELS**

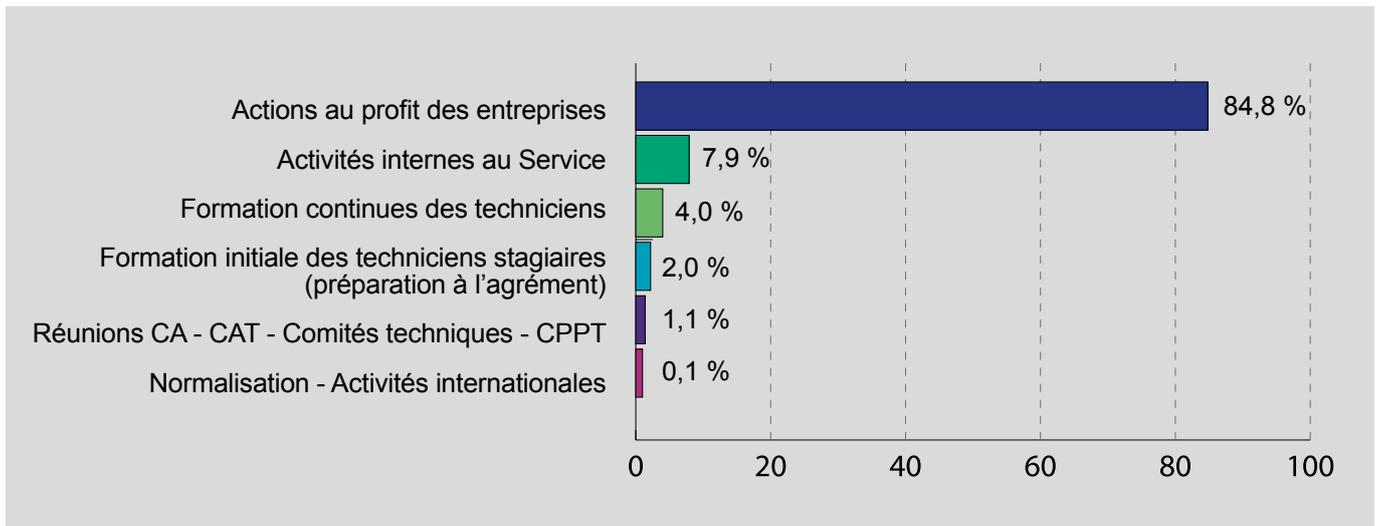
# ACTIVITÉ GLOBALE

## Ensemble de l'activité

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le Service Prévention.

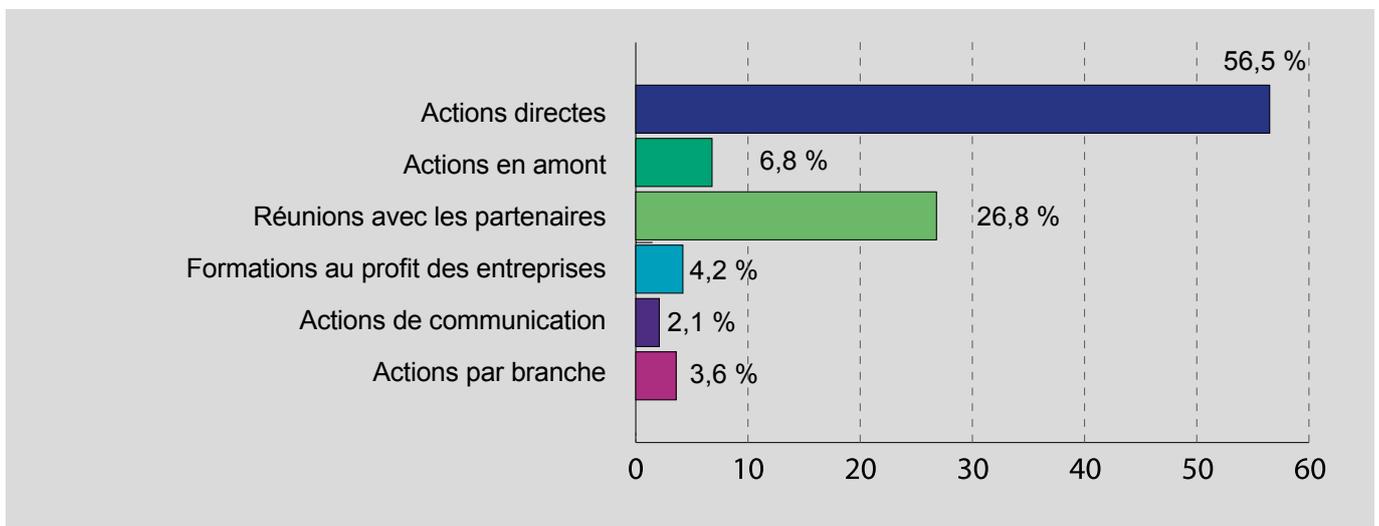
Il concerne l'activité des techniciens (Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité) et des agents paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologues du travail).

En 2019, l'activité du Service Prévention a représenté 29 469 jours dont la répartition en pourcentage est présentée ci-dessous :



## Actions au profit des entreprises

Les actions au profit des entreprises (répartition des 84,8 % soit 24 981 jours) se décomposent de la manière suivante :



## THÈMES NATIONAUX

Les ratios indiqués à droite sont réalisés en regard du nombre d'actions au profit des entreprises (24 981 jours).

THÈME	Nombre d'actions	Nombre de jours	% /action profit entreprise
TMS Pros	4 582	2 529	10,12 %
Risque chutes BTP	1 625	920	3,68 %
Chutes interprofessionnelles	774	471	1,89 %
Risques chimiques Pros	5 698	3 054	12,23 %
Formation initiale et nouveaux embauchés	221	124	0,50 %
RPS	401	220	0,88 %
Expérimentations (CLST-ASD)	348	243	0,97 %
TPE	284	218	0,87 %
Contribution aux travaux du réseau national	2 301	1 668	6,68 %
Grands Comptes	84	70	0,28 %
Amiante	994	500	2,00 %
Aide et soins à domicile	191	161	0,64 %
CLST	209	129	0,52 %
<b>TOTAL</b>	<b>17 712</b>	<b>10 307</b>	<b>41,26 %</b>

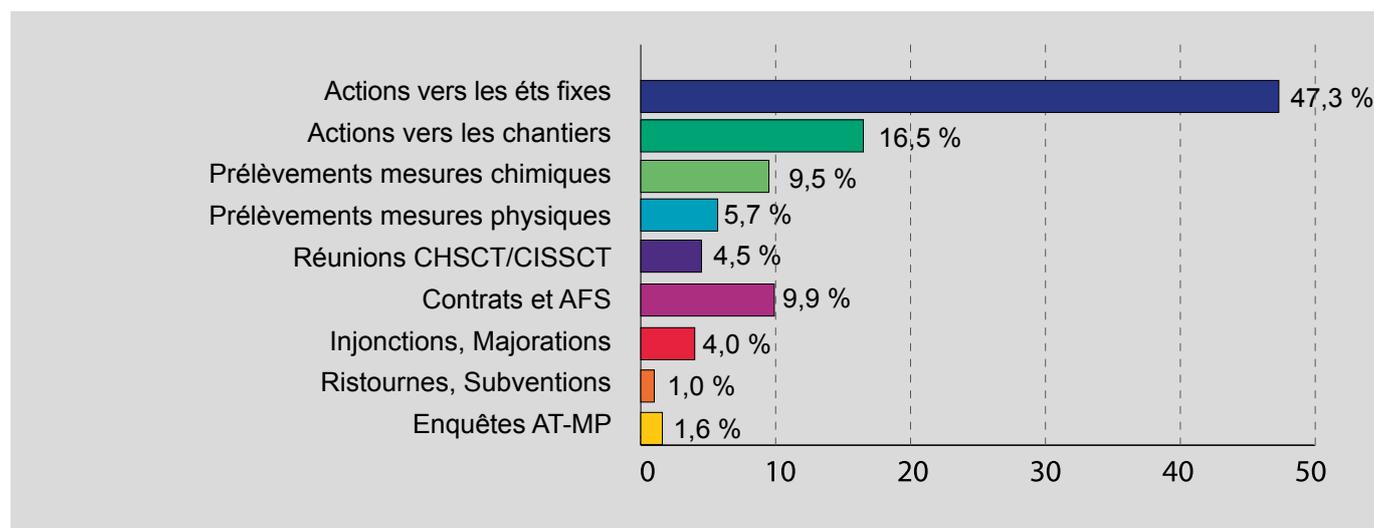
## THÈMES RÉGIONAUX

A titre indicatif, une action peut cibler plusieurs thèmes.

THÈME	Nombre d'actions	Nombre de jours	% /action profit entreprise
Paris Capitale dont			8,50 %
- Hôtellerie restauration traditionnel	551	251	1,00 %
- Grand paris express	1 020	558	2,23 %
- Aéroportuaire	1 183	600	2,40 %
- Logistique	432	263	1,05 %
- Collecte déchets ménagers, traitement des déchets du BTP	706	452	1,81 %
Restauration collective	325	190	0,76 %
Logements collectifs	113	68	0,27 %
SSTi	583	286	1,14 %
PDP Aménagement de poste	55	47	0,19 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 968</b>	<b>2 715</b>	<b>10,87 %</b>

## Actions directes en entreprises

Les actions directes en entreprises (répartition des 56,5 % soit 14 117 jours) se décomposent de la manière suivante :



### RÉPARTITION DES ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES PAR CTN

CTR	CTN	Proportion d'ÉTABLISSEMENTS visités dans chaque CTN	Proportion de SALARIES de ces établissements / effectif de chaque CTN	Proportion des AT survenus dans ces établissements / nombre d'AT de chaque CTN
1	A	6,43 %	44,47 %	31,80 %
2	B	2,90 %	21,64 %	25,77 %
3	C	1,47 %	26,78 %	46,74 %
4	E	13,92 %	40,48 %	51,50 %
	F	4,26 %	31,78 %	46,53 %
5	D	2,16 %	21,98 %	33,90 %
	G	0,85 %	15,50 %	31,42 %
6	H	0,77 %	13,90 %	22,04 %
	I	1,82 %	16,59 %	25,52 %
<b>Totaux en %</b>		<b>1,72 %</b>	<b>19,97 %</b>	<b>32,36 %</b>
<b>Totaux en nombre</b>		<b>8 382</b>	<b>922 051</b>	<b>32 337</b>

# Formation et perfectionnement des agents du service

## FORMATION CONTINUE SUIVIE PAR LES AGENTS

	INRS	Département formation	Autres organismes	TOTAL
Personnel administratif	7	96	79	182
Contrôleurs de sécurité	296,5	42	75	418,5
Ingénieurs conseils	134,5	15	36	185,5
Conseillers médicaux	4			4
<b>Soit pour l'ensemble du personnel</b>	<b>442</b>	<b>153</b>	<b>190</b>	<b>790</b>

## FORMATION INITIALE DES INGÉNIEURS CONSEILS ET CONTRÔLEURS STAGIAIRES EN AGRÉMENT DISPENSÉE PAR L'INRS ET L'EN3S.

### Embauches 2018

120 jours suivis par 4 contrôleurs de sécurité.

### Embauches 2019

20 jours suivis par 1 contrôleur de sécurité.

## RÉUNIONS TECHNIQUES DE SERVICE (RTS)

Des journées d'information (RTS) à destination des Contrôleurs de Sécurité et des Ingénieurs Conseils du Service Prévention ont été organisées :

- 3 dans le domaine du BTP,
- 3 dans le domaine Industries et Services.

Ces RTS sont l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents programmes d'actions régionaux et nationaux, d'informer les agents des problématiques techniques complexes.

Quelques exemples ci-dessous :

- Programme national chutes dans le BTP,
- Garde-corps de chantiers grillagés,
- Plateforme de transport de matériaux à personnel accompagnant : télescopage négatif,
- La nouvelle classification des agents de démoulage,
- Les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les entreprises de sécurité privée,
- L'approche économique de la prévention,
- Les exosquelettes : points de repères sur les connaissances et actions de normalisation,
- Le nettoyage et la désinfection vapeur dans plusieurs secteurs d'activités (santé, agroalimentaire,...),
- La prévention des risques d'exposition aux cytotoxiques lors de la réalisation d'une PIPAC.

# TRAVAUX AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

## CRAT/MP

La Commission régionale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CrATMP) s'est réunie à 6 reprises. Ses travaux ont porté essentiellement sur les thématiques suivantes :

- La préparation de la nouvelle mandature des CTR : leur périmètre, le règlement intérieur et le séminaire inter-CTR annuel,
- Les possibilités de partager des informations avec les Services de Santé au Travail interentreprises

- La prolongation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des SSTi,
- Les orientations de contributions au salon Préventica Paris 2019
- L'analyse de différents rapports de la DRRP.

A l'automne, une réunion a permis d'échanger notamment sur l'articulation des CPOM avec le Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) de la caisse.

## Subventions aux organisations syndicales et professionnelles

Dans le cadre des conventions nationales liant la CNAM et les Organisations Syndicales nationales, le Service Prévention intervient en effectuant des contrôles lors de sessions de formation (8 en 2019).

Dans le cadre des conventions régionales liant la CRAMIF et les Organisations Syndicales régionales, le Service Prévention :

- Traite les justificatifs produits par les organisations. C'est ainsi qu'au 28/02/2020, 690 960€ ont été attribués en 2019 pour 200 sessions de formation ayant permis de former 2217 personnes.
- Accompagne les Organisations Syndicales dans l'établissement des programmes de formation dans le respect du cahier des charges de la convention.

## CTR et leurs Commissions, CTP, CPPT

### COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX (CTR)

Auprès du Conseil d'Administration de la CRAMIF, des Comités Techniques Régionaux (CTR) sont constitués couvrant chacun une ou plusieurs branches d'activités.

Dans le cadre de l'ancienne mandature 2014-2019 qui a pris fin le 15 septembre 2019, la répartition des activités s'articulait autour des six Comités Techniques Régionaux suivants :

- CTR n°1 : industries de la métallurgie.
- CTR n°2 : industries du bâtiment et des travaux publics.
- CTR n°3 : industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication.
- CTR n°4 : industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie, du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu.
- CTR n°5 : services, commerces et industries de l'alimentation, commerces non alimentaires.
- CTR n°6 : activités de services I (banques, assurances, administrations...) et II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...).

La nouvelle mandature 2019-2022 s'inscrit dans une organisation composée désormais de cinq Comités Techniques Régionaux :

- CTR n°1 : « Industrie » : codes risques des CTN A et E.
- CTR n°2 : « BTP / Bois - Pierres et Terres à feu » : codes risques des CTN B et F.
- CTR n°3 : « Commerce / Transport - Logistique » : codes risques des CTN C, D et G.
- CTR n°4 : « Activités de santé » : codes risques 75.1AE, 75.1BB, 75.1CA, 85.1AC, 85.1AD, 85.1CB, 85.1CD, 85.1GA, 85.1KA, 85.2ZB, 85.3AB, 85.3AC, 85.3AD et 85.3AE.
- CTR n°5 : « Activités de service » : codes risques des CTN H et I à l'exception de ceux rattachés au CTR n°4 susvisé.

La CRAMIF a collaboré à la mise en place de la nouvelle mandature. Elle a assuré, l'organisation et l'animation des séances plénières des Comités Techniques Régionaux :

- Avril / mai 2019 : 6 séances (anciens CTR).
- 16 octobre 2019 : séminaire inter CTR.
- Novembre 2019 : 5 séances (nouveaux CTR).

## COMMISSIONS TEMPORAIRES DE PRÉVENTION (CTP)

Les Commissions Temporaires de Prévention des Comités Techniques Régionaux ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention :

CTR	THÈME DE LA CTP	Nombre de réunions en 2019	Etat d'avancement au 31/12/19
2 (ancien CTR)	Déploiement des programmes nationaux en lien avec le BTP	3	Terminée
3 (ancien CTR)	Evaluation des risques lors du ramassage des ordures ménagères - Monoripage	2	Terminée
6 (ancien CTR)	Dalles vinyles amiantées	6	En cours - CTP CTR5 (nouveau CTR)
1, 3, 5 et 6 (anciens CTR)	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	4	En cours - CTP inter CTR 1,3 et 5 (nouveaux CTR)

## COMMISSIONS PARITAIRE PERMANENTE DE TARIFICATION (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre de dossiers de ristournes présentés	Nombre d'établissements concernés
1	2	0	14	29
2	4	67	0	0
3	1	2	0	0
4	0	0	0	0
5	1	11	0	0
6	2	2	3	5
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>82</b>	<b>17</b>	<b>34</b>

# PARTENARIATS

## CPOM avec les SSTi

Le Service a poursuivi son implication dans le suivi des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les SSTi et la DIRECCTE prévus par

la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail.

	PDP	CMR	TMS	RRO	RPS	Prévention des AT
<b>Total CPOM signés (25 CPOM)</b>	25	17	17	11	5	15
<b>Entreprises suivies</b>	218 916	188 322	188 936	117 804	65 530	180 570
<b>Salariés suivis</b>	3 163 567	2 726 060	2 764 567	1 989 980	1 137 752	2 595 167

Les membres de la CrAT/MP et des CTR sont régulièrement tenus informés de l'avancement des CPOM.

Des fusions ont eu lieu au cours de l'année et au 31 décembre 2019, ce sont 22 SSTi qui mènent une activité de médecine du travail (25 CPOM avaient été contractualisés au 30/06/2017 avec les 25 SSTi de l'époque).

Il convient de souligner que les travaux engagés sur le système français de prévention des risques professionnels ont eu pour effet de ralentir en 2019 l'intensité des échanges concrétisés antérieurement avec les SSTi.

Trois réunions internes de coordination ont réuni les référents thématiques et les correspondants des SSTi sur les différents aspects liés à l'accompagnement des SSTi dans la réalisation de leur CPOM.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, une rencontre collective a été organisée avec l'ensemble des SSTi pour :

- Présenter synthétiquement le CPG/CRAMIF 2019-2022.
- Présenter les programmes TMS Pros (V2) et RC Pros.
- Présenter les Incitations financières.
- Echanger sur un mode bilatéral de partages d'informations à travers les CPOM.

### PRÉVENTION DES RISQUES CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES (CMR)

Dans le cadre des CPOM et des 17 programmes CMR contractualisés, le groupe de travail composé de représentants CRAMIF, DIRECCTE et SSTi constitué au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 a poursuivi ses travaux en 2019 pour finaliser le développement d'un outil informatique facilitant les remontées d'information et de suivi des entreprises adhérentes (similaire à celui développé pour la prévention du risque routier et adapté au volet CMR).

Cet applicatif informatique E-CMR a été mis à disposition des SSTi fin 2019.

### PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO- SQUELETTIQUES (TMS)

Dans le cadre des CPOM et des 17 programmes TMS contractualisés, des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des TMS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le Service Prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SSTi et mis en évidence des éléments qualitatifs (sensibilisation, analyse ergonomique, développement d'outils, communication interne et lors des salons) et quantitatifs (plus de 7000 établissements sensibilisés au risque TMS et accompagnés pour le repérage et l'évaluation des risques ; plus de 250 établissements accompagnés pour la mise en place d'un plan d'action).

## PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER (RRO)

Dans le cadre des CPOM et des 11 programmes RRO contractualisés, le Service Prévention a réalisé le suivi des actions menées pour les SSTi.

En particulier :

305 entreprises accompagnées représentant 22 316 salariés, réparties sur plus de 100 codes APE distincts et sur l'ensemble du territoire francilien

496 évaluations de la prise en compte du risque routier ont été réalisées se répartissant de la manière suivante :

- 411 états initiaux,
- 50 états complémentaires,
- 32 états finaux.

L'année 2020 sera essentiellement consacrée à la réalisation des états finaux visant à mesurer les domaines dans lesquelles les entreprises, en fonction de leur secteur d'activité, progressent le plus.

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des RPS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

## OPPBTP

La CRAMIF et l'OPPBTP se coordonnent régulièrement pour déployer en Île-de-France leurs actions de prévention dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. Ce partenariat concerne notamment l'animation commune du « Club Coordonnateurs SPS » destiné à favoriser la prévention des risques sur les chantiers, l'offre de service vers les entreprises concernées par le

## DIRECCTE

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST 3) couvre la période 2016-2020.

Sa préparation avait fait l'objet de 6 réunions CRPRP/CROCT en composition restreinte ou en GPRO, 8 réunions collectives sur le thème de la PDP et du PRITH ainsi que 2 réunions du groupe de travail dédié au risque aéroportuaire se sont tenues.

Les réunions du CROCT (17/05 et 13/12/2019) et du GPRO (19/04 et 22/11/2019) sous l'égide de la DIRECCTE ont permis d'assurer un suivi du PRST3, en particulier des fiches actions élaborées par le service prévention et dont les thèmes sont les suivants :

- Prévenir les risques de TMS,

Le Service Prévention et la DIRECCTE ont organisé deux réunions d'échanges en 2019 avec 9 SSTi qui ont retenu le thème RPS. Elles ont permis de suivre les actions engagées par les services dans le cadre du CPOM, de faire des points d'actualité notamment sur les outils (articles, guides, brochures), de présenter les formations proposées par la CRAMIF et d'échanger sur des thématiques particulières.

## PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (PAT)

Dans le cadre des CPOM et des 15 programmes PAT contractualisés, des contacts pour le conseil et l'accompagnement des SSTi ont été apportés dans le domaine de la Prévention des Accidents du Travail.

Une formation spécifique sur l'analyse des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes a rassemblé 7 préventeurs et médecins du travail de 4 SSTi franciliens en Février 2019.

## PRÉVENTION DE LA DÉSINTERTION PROFESSIONNELLE

Cf. page : Plan d'Action hors CPG.

programme TMS Pros déployé par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels, l'animation de réunions thématiques (chutes de hauteur), la prévention du risque chimique (poussières de bois, silice, amiante).

Deux comités de pilotage ont été organisés en 2019.

- Prévenir les risques chimiques et CMR,
- Agir par la formation,
- Prévenir le risque routier professionnel,
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied dans les TPE-PME,
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des coordonnateurs SPS,
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des maîtres d'ouvrage,
- Prévenir les risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris.

# Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle

## Bilan et évolution des conventions avec les CCPP

La CRAMIF a poursuivi son partenariat avec les 6 Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle (CCPP) d'Île-de-France, dans le cadre des conventions mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. A noter que le décret 2019-1233 du 26 novembre 2019 change l'appellation CCPP, en la remplaçant par CRPPE (Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales). Chaque région a désormais son CRPPE, dont feront partie, en Île-de-France, les 6 sites actuels.

Parmi les différentes missions confiées aux CCPP/CRPPE, la prévention, le diagnostic et la prise en charge des affections en lien supposé ou avéré avec le travail ou l'environnement sont des enjeux prioritaires. Ces enjeux complètent parfaitement les missions du Service Prévention de la CRAMIF et font de ces centres, un partenaire influent essentiel pour la CRAMIF dans sa mission de prévention des risques professionnels.

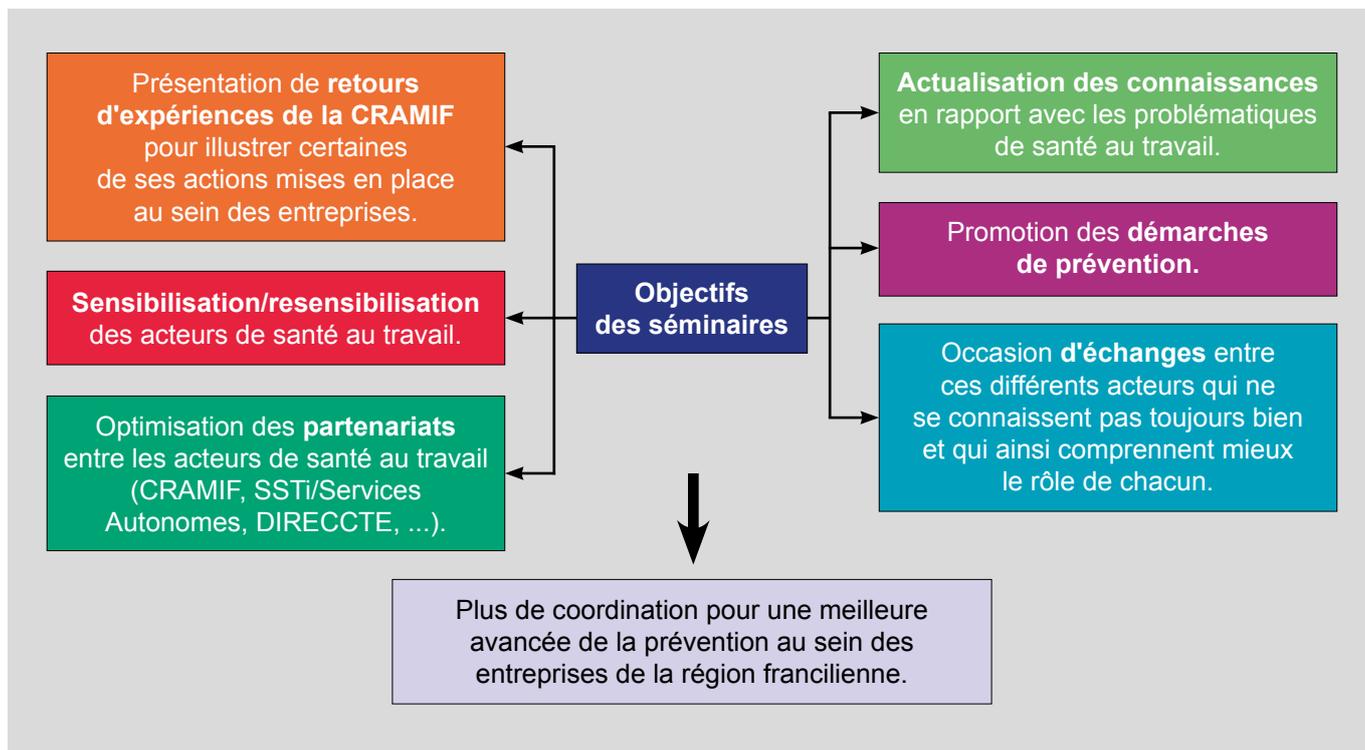
Dans le cadre de cette Convention, la CRAMIF a maintenu en 2019 l'organisation de séminaires avec l'ensemble des CCPP de la région, toujours centrés sur une thématique particulière de santé au travail.

Le principe de ces séminaires est avant tout de donner des éléments concrets de réponse aux différents acteurs de la prévention, par rapport aux problématiques auxquelles ils sont ou peuvent être confrontés sur le terrain, et de les alerter sur certains risques émergents ou mieux connus. Pour cela, le séminaire privilégie toujours une approche la plus pragmatique possible en rapport avec la thématique choisie :

- Mise en avant de retours d'expériences qui alertent sur la complexité potentielle de la problématique, ou qui illustrent des démarches et/ou solutions particulièrement intéressantes mises en place, ou encore qui démontrent le bénéfice d'une action collaborative entre les différents acteurs ;
- Rappel éventuel du contexte réglementaire ;
- Présentation concrète des démarches de prévention à mettre en place ;
- Échanges avec les participants, souvent très riches, instructifs et interactifs : questions, retours d'expériences, échanges de points de vue, demandes d'avis...

## OBJECTIFS DES SEMINAIRES

Ils sont multiples.



## THEMATIQUES TRAITÉES EN 2019

En dehors des séminaires strictement consacrés aux bilans d'activité des CCPP (séminaires obligatoires dans le cadre de cette Convention), les séminaires proposés en 2019 ont, comme en 2017 et 2018, abordé des thématiques très diversifiées : le plus souvent directement en rapport avec les axes prioritaires retenus dans la COG et le CPG, ou suscitant de nombreuses questions dans le monde de la santé au travail, ou encore nécessitant une mise au point au vu de l'évolution des connaissances et/ou des techniques.

- Cinq grands axes ont ainsi été abordés : le risque chimique, mais aussi les risques psycho-sociaux, suscitant toujours un vif et large intérêt de la part de l'ensemble des partenaires, les troubles musculo-squelettiques, la prévention de la désinsertion professionnelle et les troubles du sommeil et de la vigilance. D'autres thématiques particulières ont aussi été développées, car d'actualité et nécessitant parfois un rappel de vigilance (ex : risque électrique).

- Des secteurs d'activité spécifiques ont parfois été ciblés car ayant des problématiques particulières : secteur de l'entretien et du nettoyage notamment, mais aussi secteur du spectacle. Des métiers dont les risques professionnels sont peu connus ont été mis en avant (médecine légale, thanatopracteurs, ...) afin de sensibiliser les acteurs de prévention.
- Des focus particuliers ont été faits autour de certaines pathologies dont l'origine professionnelle est peu renseignée ou pour lesquelles les connaissances quant aux expositions professionnelles potentiellement en cause ont évolué et nécessitent une mise à jour auprès des acteurs de la prévention de la santé au travail (ex : le cas des hémopathies d'origine professionnelle).

THÈMES RETENUS POUR LES SÉMINAIRES DE 2019	
<b>Risque chimique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BPCO : quelle place au sein des maladies professionnelles ?</li> <li>• Accidents du travail par projections cutanées et oculaires de produits chimiques.</li> <li>• Risque chimique : utilisation du formaldéhyde dans le BTP (mines et travaux publics) et risque de cancers ORL.</li> <li>• Hémopathies et activité professionnelle.</li> <li>• Risque chimique dans le secteur des arts et spectacles : nécessité d'une réelle prise de conscience pour une prévention efficace.</li> <li>• Expositions accidentelles à un irritant respiratoire, survenue et évolution d'une hyperréactivité bronchique (syndrome de Brooks).</li> </ul>
<b>Risques psycho-sociaux (RPS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des risques psychosociaux: quels outils ?</li> <li>• Risques psychosociaux et reconnaissance en maladie professionnelle : quand ? pourquoi ? comment ? quelles conséquences ?</li> <li>• RPS et épuisement professionnel : de la prévention au maintien dans l'emploi (repoussé à 2020).</li> </ul>
<b>Sommeil et travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt de la sieste en milieu professionnel.</li> <li>• Syndrome apnée du sommeil.</li> </ul>
<b>Troubles musculo-squelettiques (TMS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur ordinateur et syndrome du canal carpien : mythe ou réalité ?</li> <li>• Rachis et travail.</li> </ul>
<b>Prévention de la désinsertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi : quelle place pour les différents acteurs ? quelles solutions en pratique ?</li> </ul>
<b>Autres risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de maladie professionnelle : quelles conséquences ?</li> <li>• Les cancers cutanés d'origine professionnelle, hors mélanomes : alerte sur le BTP !</li> <li>• Police nationale, médecine légale, police scientifique et opérateurs funéraires : enquête spéciale au cœur de métiers à risques.</li> <li>• Electrification et séquelles neurologiques.</li> <li>• Personnels de nettoyage et risques professionnels.</li> <li>• Conduite et travail : quelle aptitude pour quelle prévention ?</li> <li>• Bilan du Centre de Fernand Widal : focus et alertes sur problématiques particulières - bilan des salariés venus pour problème psychiatrique et émergence de nouvelles tendances d'évolution des RPS.</li> </ul>

## NOMBRE DE SEMINAIRES

CCPP	Nombre de séminaires organisés en 2019
Centre Hospitalier Intercommunal – CRÉTEIL (94)	5
Hôpital Hôtel-Dieu (consultation spécialisée pour les troubles du sommeil et de la vigilance) – PARIS 4 <sup>ème</sup>	3
Hôpital Raymond Poincaré – GARCHES (92)	4 (5 initialement programmés)
Hôpital Fernand Widal – PARIS 10 <sup>ème</sup>	5
Paris Centre (ancien Service de l'Hôpital Cochin) – PARIS 4 <sup>ème</sup>	5
Hôpital Avicenne – BOBIGNY (93)	4
<b>TOTAL</b>	<b>26</b> <b>dont 20 ouverts à un large public</b>

## PARTICIPATION

En 2019, la participation aux séminaires s'est encore accrue, malgré le report de l'un des séminaires en 2020 (en raison de grèves) et donc un nombre moindre de séminaires : le cap des 700 participants venus assister aux séminaires en 2019 est franchi ! Le panel des participants reste très varié :

- Issus en majeure partie des SSTi, regroupant les médecins du travail, les médecins collaborateurs et toutes leurs équipes multidisciplinaires ;
- Mais aussi des Services de travail Autonomes dont la part s'élargit, directement informés par leurs collègues des SSTi ;
- De la CRAMIF (ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et assistantes sociales) ;
- De la DIRECCTE (ingénieurs de prévention, médecins inspecteurs, internes en médecine du travail), de l'INRS (ingénieurs en prévention, experts), de la DRSM (médecins-conseil), de la CPAM (directeur des risques professionnels) et bien sûr des CCPP eux-mêmes avec l'ensemble de leurs collaborateurs (médecins, internes en médecine du travail, assistantes, infirmières).

Pour la première fois en 2019, un séminaire de la CRAMIF a été intégré à une matinée de formation proposée par une société de médecins du travail d'Île-de-France (Forum Saint-Jacques). La CRAMIF a ainsi pu aborder auprès d'un large auditoire, de près d'une centaine de personnes, la problématique de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle, enjeu majeur aujourd'hui pour l'Assurance Maladie Risques Professionnels.

## RETOURS ET SUITE

L'intérêt des séminaires est régulièrement et à maintes reprises souligné à la fois par les professionnels de santé et par les agents de la CRAMIF. Le choix des sujets traités est jugé pertinent et répondant pleinement aux problématiques.

# Centre hospitalier universitaire

Le Service Prévention contribue aux formations initiale et continue des médecins et infirmiers du travail :

## FORMATION INITIALE

Les médecins hospitaliers responsables des Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le service intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- L'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs,
- La démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation,
- L'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise,

- Les statistiques AT/MP,
- Les programmes CPOM avec les SSTi.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la Faculté de Médecine UPEC renouvelée pour la période 2018-2025.

La CRAMIF participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmiers cadres managers.

## FORMATION CONTINUE

Le Service participe occasionnellement aux travaux de la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) avec l'équipe hospitalo-universitaire de l'Hôpital Fernand Widal ou encore les samedis de l'Hôtel-Dieu (Forum Saint-Jacques).

# Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris et Ile-de-France (IIMTPIF)

## ÉTUDE ARDCO

La cohorte ARDCO (Asbestos Related Diseases COhort) a été constituée dès 2007, suite aux recommandations de la conférence de consensus de 1999. Elle s'intègre dans le cadre d'un programme de surveillance post-professionnelle des salariés ayant été exposés à l'amiante : dans un contexte de dépistage des maladies liées à l'amiante, son but est d'évaluer l'incidence et la mortalité par cancers en fonction des caractéristiques de l'exposition professionnelle à l'amiante et de l'existence de maladies bénignes liées à l'amiante (asbestose, plaques pleurales).

Cette étude est pilotée par le responsable du CCPP du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle est l'objet d'une convention entre la CRAMIF et l'IIMTPIF (Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris Île-de-France).

Après 4 études successives (ARDCO1, ARDCO2, ARDCO3 et ARDCO4), la CNAM a donné son accord pour financer la poursuite de l'étude (ARDCO5) afin de :

- Améliorer la puissance statistique des informations déjà recueillies,
- Poursuivre l'évaluation de l'incidence et de la mortalité par cancers, respiratoires et non respiratoires (rein, vessie, hémopathies, cancers digestifs), en lien avec l'exposition à l'amiante ou la présence de plaques pleurales, et en tenant compte des co-expositions à d'autres poussières minérales (silice, poussière de ciment ...),
- Réaliser une nouvelle campagne d'examens par scanner thoracique et en évaluer l'intérêt lors de la mise en évidence d'affections thoraciques bénignes (plaques pleurales),
- Et ainsi définir les modalités optimales de surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante.

# Autres partenariats

## FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Les Fédérations professionnelles représentent des partenaires naturels pour le service. Même si des conventions de partenariat ne formalisent pas toujours les modes de collaboration, le Service répond favorablement à leurs sollicitations ou invitations. Il s'agit en général d'intervenir dans des colloques, journées thématiques, formations ou groupes de travail dans le but de mieux promouvoir la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, des contacts directs ont lieu avec certaines fédérations professionnelles pour favoriser la réalisation du CPG et en particulier les programmes nationaux, les programmes régionaux et les aides financières. Ainsi ont été rencontrés en 2019 :

- Dans le secteur de la métallurgie, le CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile), la FNA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile), France Aluminium,
- Dans le secteur du BTP, la FFB Grand Paris, la FFB Ile-de-France, la FFB Ile-de-France Est, la FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics), le SFECE (Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement),
- Dans le domaine des transports, l'OTRE (Organisation du Transport Routier Européen), la CSD (Chambre Syndicale du Déménagement),

- Dans l'hôtellerie, le GNI (Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie-Restaurant), l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie),
- Dans le secteur hospitalier, la FEHAP (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne), la FHP (Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France),
- Dans les services, le SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral), la FFSP (Fédération Française de la Sécurité Privée),
- Dans le secteur du contrôle technique, les réseaux Dekra et Autosur.

## SYNDICATS SALARIÉS

L'URIF-CFTC, dans le cadre d'un colloque dédié à la prévention des risques dans le secteur sanitaire et social, a sollicité la CRAMIF pour une intervention le 9 décembre 2019 sur les thématiques :

- Statistiques régionales AT-MP.
- Rôles et missions du Service Prévention.

# UNITÉS TECHNIQUES

## Centre de mesures et contrôles physiques

Le Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP) a réalisé 720 prestations en 2019.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par nature et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'exercice.



## PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

### ACTION RC PROS :

- Expertise technique en réponse aux besoins exprimés pour les entreprises ciblées,
- Pilotage du secteur menuiserie sur la thématique poussière de bois,
- Participation à la définition de l'outil informatique,
- Participation aux campagnes inter-Unités Techniques avec le LTX et le LBC.

### INGÉNIERIE DE PRÉVENTION AVEC L'INRS :

- Révision de guides pratique de ventilation : « Carrosseries », « Prévention de l'exposition au protoxyde d'azote », « Emploi de matériaux pulvérulents », « Cuves de traitement de surface », « Opérations de soudage à l'arc et de coupage »,
- Révision de brochures : « Incendie et lieu de travail - Prévention et lutte contre le feu », « Evaluation du risque incendie dans l'entreprise - Guide méthodologique », « Bouteilles de gaz - Identification, stockage et utilisation »,
- Participation aux groupes de travail : Vibrations, Bruit, Glissance des sols, Rayonnements optiques artificiels, Eclairage, Rayonnements non ionisants, Rayonnements ionisants, Qualité de l'air dans les parkings souterrains, Incendie/explosion.

### OFFRE DE SERVICE TPE : « CHEF DE PROJET MÉTIER - TRAITEMENT ET REVÊTEMENT DES MÉTAUX ».

## PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- PARIS Capitale : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains.
- Restauration collective : objectivation des risques de chute de plain-pied par des mesures de glissance des sols, réduction du bruit, ...

- Collecte et traitement des déchets : conception et aménagement des centres de tri.
- Magasins de bricolage : aménagement des locaux de découpe du bois, captage de poussières de bois.
- Travail des métaux : réduction du bruit, captage de brouillards d'huile.

## AUTRES ACTIONS

### ACTIONS DE FORMATION DANS LES DOMAINES DES RISQUES PHYSIQUES POUR LE COMPTE :

- Du service prévention de la CRAMIF (atmosphères explosives, ventilation, bruit).
- De l'INRS (atmosphères explosives, rayonnements ionisants, ventilation).
- Des formations initiale et continue de médecins du travail (ventilation, bruit, vibration, éclairage, ambiance thermique).

### PARTICIPATION À DES COLLOQUES :

- « bruit et vibration au travail – BVT 2019 » organisé par l'INRS.
- Euroshnet à Dresde en présentant une « étude de terrain sur le masquage sonore ».
- Salon Préventica Paris en présentant « le bruit dans la restauration collective ».
- Conférence de presse organisée par la Journée Nationale de l'Audition pour le lancement de la 5<sup>ème</sup> semaine de la santé auditive au travail.

### NORMALISATION DANS DES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX, EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX :

- CEN TC305/AFNOR S66A – Atmosphères explosibles.
- ISO TC43 / AFNOR S30D – Acoustique au travail.
- AFNOR E90H / CEN TC 231 / ISO TC 108 – Vibrations et chocs.

# Laboratoire de Toxicologie industrielle (LTX)

Le laboratoire de toxicologie industrielle a réalisé 281 interventions en entreprises.

La grande majorité de ces interventions, que ce soit à la demande des agents de secteur ou dans le cadre d'études régionales et nationales, avaient pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles d'affecter la santé des salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a travaillé sur 322 dossiers (dossiers transmis) en 2019, ces dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande des agents de secteur.

88 % de ces dossiers traitaient, en partie ou en totalité, de la prévention des risques liés aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN, exprimée en pourcentage :

CTR	CTN	INTERVENTIONS		
		Entreprises où ont été réalisées des interventions sans prélèvement.	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements.	
1	A	Métallurgie.	11,5 %	14 %
2	B	Bâtiment travaux publics.	11,5 %	10 %
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication.	12 %	10 %
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie.	3,5 %	5 %
	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu.	6 %	2 %
5	D	Services, commerces et alimentation.	0	25 %
	G	Commerce non alimentaire.	12,5 %	21 %
6	H	Activités de service I.	12,5 %	6 %
	I	Activités de services II et travail temporaire.	30,5 %	7 %

\* Ces données sont extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS

## ACTIVITÉ ANALYTIQUE

En 2019, le laboratoire a créé 1824 demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

279 de ces 1824 demandes ont été sous-traitées à d'autres laboratoires du Réseau Prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées).

88 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du Réseau Prévention, dans le cadre de la mutualisation. Il s'agit essentiellement d'analyses de chrome VI, effectuées pour le laboratoire de chimie de la CARSAT Pays de la Loire.

## PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- Pilotage au niveau régional du programme national RC Pros.
- Pilotage du groupe technique RC Pros concernant la constitution des points de repères « Formaldéhyde dans les activités de soins et analyses ».
- Participation à l'étude nationale « Exposition au 1-3 butadiène ».
- Participation aux groupes de travail pilotés par l'INRS :
  - Prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : guide de ventilation n° 24 MEOPA.
  - Mesures en temps réel.
  - Refonte du guide ED 909 : Interventions sur des peintures contenant du plomb.
  - Amélioration de la qualité de l'air dans les parkings couverts.
  - Groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention : ORFILA, COLCHIC, Nanomatériaux.

- Participation au groupe de travail « Poussières/silice cristalline », dans le cadre de la convention de partenariat « Amélioration de la santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics 2017-2021 » associant la CNAM, l'INRS, l'OPPBTP, la FNTP, et la DGT.
- Participation au groupe de suivi scientifique du département métrologie des polluants de l'INRS.

## PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Réalisation de mesures d'exposition afin d'estimer la contamination au plomb des commerçants situés dans les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements, suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, en collaboration avec la DIRECCTE.
- Participation au projet de recherche « PURE SNOW » (Remodelage pulmonaire après exposition à des nanoparticules de silice chez des travailleurs du bâtiment et des travaux publics) piloté par le Professeur ANDUJAR du CHI de Créteil.
- Contribution à l'étude sur les fluides de coupe, dans le cadre du programme régional « Travail des Métaux ».
- Contribution aux travaux menés dans le cadre de la convention FNADE/INRS/CRAMIF sur la mise en œuvre d'une politique de prévention relative aux risques d'exposition aux poussières inhalables et aux fibres d'amiante dans les centres de collecte, de tri et de stockage des déchets.

## ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION

- Participation à la formation « Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb ».
- Réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail (cours magistraux et travaux pratiques).

# Laboratoire des Biocontaminants (LBC)

Le Laboratoire des Biocontaminants (LBC) a répondu en 2019 à 81 sollicitations dont 59 (73 %) ont concerné l'Île de France et 22 (27 %) ont été réalisées dans le cadre de la mutualisation avec les Laboratoires

Interrégionaux de Chimie (LIC) des CARSAT et avec l'INRS.

Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :

Activité globale 2019	Île-de-France	Mutualisation	CTN	Nombre de demandes	en %	Principales activités concernées
<b>81 sollicitations dont :</b>	<b>59 sollicitations dont :</b>	<b>22 sollicitations dont :</b>	A	28	35 %	<b>IDF</b> : Fluides de coupe
2 avis sur pièces	2 avis sur pièces	22 analyses mutualisées (prélèvements air et produits)  Pour : - LIC : Lille, Lyon, Rouen, Nancy, Nantes, Bordeaux - CARSAT Bretagne - INRS Nancy	B	2	2 %	<b>IDF</b> : Dépollution Régions : Centre de tri
23 assistances	23 assistances		C	31	38 %	<b>IDF</b> : Collecte & traitement déchets - Nettoyage urbain - Assainissement Régions : Centre de tri – Compostage & Méthanisation
56 analyses	33 analyses de prélèvements air		D	12	15 %	<b>IDF</b> : Meunerie Régions : Bouverie - Abattoir de volailles - Alimentation animale
	1 analyse de produits		E	1	1 %	<b>Régions</b> : Fabrication matière plastique
			G	1	1 %	<b>IDF</b> : Elevage insectes
			H	3	4 %	<b>IDF</b> : Collectivités territoriales : Assainissement – Archivage
			I	2	3 %	<b>IDF</b> : Spectacle Régions : Nettoyage bouverie
			Autre	1	1 %	<b>Régions</b> : Régime agricole

## ACTIVITÉ ANALYTIQUE GLOBALE

En 2019, sur les 81 sollicitations, 56 d'entre elles (69 %) ont entraîné des demandes d'analyses. Le LBC a analysé au total 1 048 échantillons (prélèvements de bioaérosols ou de produits ou échantillons surfaciques) qui ont généré 1 640 demandes d'analyses de polluants : flores microbiennes (72 %), endotoxines (26 %), poussières (1 %).

Les analyses mutualisées (à la demande d'un LIC, d'une CARSAT ou de l'INRS) représentent 40 % des échantillons traités par le LBC (415 supports ou produits) soit 39 % des demandes d'analyses effectuées (641 demandes).

## MUTUALISATION

Dans le cadre de la mutualisation, le LBC a réalisé des analyses d'échantillons de bioaérosols ou de produits prélevés par les CARSAT ou l'INRS. Les dossiers sont créés dans la base nationale COLCHIC (supports ou produits, demandes d'analyses et résultats) et font l'objet d'un échange entre laboratoires. En 2019, 22 dossiers ont été créés, 17 pour différentes CARSAT et 5 pour l'INRS.

## PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

Actions Risques Chimiques Pros : Campagne inter-Unités Techniques LBC/CMP. Organisation et ciblage de la campagne « Filière céréalière – Evaluation des expositions aux poussières organiques et mycotoxines ». Premières prévisites des établissements sélectionnés.

Participation au :

- Comité Stratégique Unités Techniques en tant que référent technique national.
- Réunions des Comités Techniques organisées par la CNAM/ DRP.
- Groupe de travail national Unités Techniques « Mutualisation ».

### Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention :

- COLCHIC,
- Comité de rédaction des commentaires des tableaux de Maladies Professionnelles du site web INRS,
- Groupe de Travail piloté par l'INRS « Etablissement des valeurs guides pour l'interprétation des résultats des mesures de bioaérosols (flores microbiennes) »,
- Groupe de travail « Biodéchets » piloté par l'INRS.

## PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

### Action Paris Capitale - « Collecte et Traitement des déchets »

- Poursuite de la campagne de mesures en vue de caractériser les expositions aux bioaérosols des agents de collecte de déchets et d'évaluer l'efficacité des rideaux anti-poussières sur les bennes à ordures ménagères.

- Contribution aux différents groupes de travail : Points d'Apport Volontaire, Centres de Tri.

### Action « Travail des métaux »

Collaboration à l'étude menée sur les fluides de coupe.

## AUTRES ACTIONS

### Normalisation

Participation au groupe de normalisation Bioaérosols de la Commission AFNOR X43C – « Evaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail ».

### Formation / Information

Participation à la formation DIU – Infirmier/e de Santé au Travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention ».

Participation à la formation des médecins du travail : « Principes de mesure des expositions aux agents biologiques ».

### Communication

Participation à la Conférence Scientifique organisée par l'INRS sur les Risques Biologiques : présentation de 3 posters et communication orale « Exposition aux bioaérosols en centres de tri de déchets ménagers recyclables. Constats et mesures de prévention ».

# FORMATION

## Ingénierie de formation à la prévention

L'activité du service formation se scinde selon quatre missions, dont la répartition en pourcentage du temps est donnée dans le tableau suivant (données Agaprev) :

Thématique	Pourcentage Temps Activité
Ingénierie	42 %
Habilitation	26,4 %
Formations dispensées	24,4 %
Partenariat	7,2 %

## **CONTRIBUTION AUX INSTANCES NATIONALES DE PILOTAGE DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS**

La CRAMIF est membre du Comité de pilotage de la Formation continue à la prévention de la Branche AT/ MP. Elle participe, via des groupes intersessions, au comité de pilotage de la formation initiale.

La CRAMIF siège au bureau et aux commissions du Conseil National pour l'Enseignement en Santé et Sécurité au Travail (CNES&ST, comité de pilotage Formation Initiale) organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les enseignements professionnels et supérieurs.

## **PARTICIPATION AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES NATIONALES (EPN)**

Les Équipes Pédagogiques Nationales sont composées d'agents des Caisses et d'Organismes de formation experts du domaine et ont pour mission de :

- Assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné,
- Maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils,
- Communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le service a participé aux EPN SST et EPN PRAP-DSA (Dispositifs Sectoriels Associés) qui ont notamment permis de rénover les dispositifs de formation.

## **FORMATIONS À LA DEMANDE DES ENTREPRISES**

La mise en œuvre de ces formations nécessite de l'ingénierie pédagogique. À partir de la demande et de l'analyse du besoin, les formateurs conçoivent, préparent (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation...) puis mettent en œuvre ces actions de formation.

# **Habilitation d'organismes de formation et d'entreprises**

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS développe et met à disposition des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges. Ce dispositif permet de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou faire appel à un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/l'INRS.

Le service accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission Nationale d'Habilitation (CNH), qui statue.

Le service contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

Une animation de réseaux des organismes de formation autour des dispositifs SST et TMS est active. Des actions de contrôles sont engagées selon un plan de contrôle défini annuellement.

Dispositifs	Nombre total de structures habilitées via la	Nombre de demandes traitées en 2019	Stagiaires formés en Ile de France (2)	
			Stagiaires formés	Sessions
<b>AMIANTE</b>	2	1	36	8
<b>AP ASD <sup>(3)</sup> (Formation Initiale + Responsable de structure)</b>	3	1	56	17
<b>APS ASD niveau 1 (Acteur)</b>	16	2	761	109
<b>APS ASD <sup>(4)</sup> niveau 2 (Formateur)</b>	3	1	82	23
<b>AP TR <sup>(5)</sup> APS TRV <sup>(6)</sup> - APS TRM <sup>(7)</sup></b>	7	3	52	15
<b>CATEC</b>	5	4	6 308	1 172
<b>ECHAFAUDAGE de Pied &amp; Roulant</b>	1	1	74	18
<b>EvRP SDC <sup>(8)</sup></b>	4	0	10	4
<b>S M-S <sup>(9)</sup></b>	2	0	49	10
<b>PRAP IBC <sup>(10)</sup> + PRAP 2S <sup>(11)</sup> Acteur</b>	112	16	5 076	922
<b>PRAP IBC + PRAP 2S Formateur</b>	8	3	309	76
<b>RPS</b>	8	2	14	2
<b>SST Acteur + PSC1 <sup>(12)</sup></b>	620	96	183 895	30 392
<b>SST Formateur + PAE3 <sup>(13)</sup></b>	14	2	1 597	292
<b>TMS</b>	3	0	80	12
<b>Totaux</b>	<b>808 <sup>(14)</sup></b>	<b>132</b>	<b>198 399</b>	<b>33 072</b>

<sup>(1)</sup> Hors organismes de formation nationaux

<sup>(2)</sup> Par les organismes franciliens et nationaux

<sup>(3)</sup> animateur Prévention - Aide et soin à Domicile

<sup>(4)</sup> Acteur Prévention Secours - Aide et soin à domicile

<sup>(5)</sup> animateur Prévention du Transport Routier

<sup>(6)</sup> Acteur Prévention Secours Transport Routier Voyageur

<sup>(7)</sup> Acteur Prévention secours Transport Routier Marchandise

<sup>(8)</sup> Evaluation des Risques Professionnels / salarié désigné compétent

<sup>(9)</sup> Secteur Sanitaire et Médico-Social

<sup>(10)</sup> Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau

<sup>(11)</sup> Sanitaire et Social

<sup>(12)</sup> Prévention et Secours Civiques de niveau 1

<sup>(13)</sup> Pédagogie appliquée aux Emplois

<sup>(14)</sup> Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

# Formations dispensées

Par la formation, l'ambition du service est de renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- Les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation. Ces formations, regroupées dans l'offre de formation CRAMIF, se déroulent dans les locaux de la CRAMIF,
- Les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation. Ces formations « sur-mesure » se déroulent le plus souvent directement dans l'entreprise.

## FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

L'offre de formation CRAMIF s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, CT...), soit en traitant des thèmes ou des secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, logistique, Troubles Musculo Squelettiques, risques chimiques, risques psychosociaux...).

L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés, accompagnés, le cas échéant, d'experts techniques issus du Service Prévention de la CRAMIF.

En 2019, les formations interentreprises représentent

70 % des actions de formation du service : 50 sessions ont été réalisées pour un total de 896 journées stagiaires et de 95 journées d'animation.

L'accent a été mis cette année sur les formations génériques « démarches, méthodes et outils de prévention ».

## FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES

Ces actions ont porté en 2019 sur les domaines suivants : démarche de prévention, outils de la prévention, RPS, prévention des TMS, des risques d'exposition à l'amiante ou au plomb.

Ces actions ont notamment été réalisées dans les secteurs d'activité suivants : les donneurs d'ordres intervenant dans le domaine du BTP (opérateurs publics et privés) avec des formations sur le risque amiante ou le plomb, les garages avec le déploiement du dispositif 'TutoPrév' (anciennement Synergie).

En 2019, 30 % des journées de formation réalisées par le service sont des formations intra-entreprises.

20 sessions intra-entreprises ont été animées pour un total de 348 journées stagiaires et de 25 journées d'animation.

Un partenariat avec les organisme habilités sur le disposition TMS a permis d'organiser 13 sessions de formation à la Cramif pour former 275 personnes ressource TMS.

En 2019, un effort a été entrepris pour la formation des préventeurs de la Cramif dans le cadre des nouveaux programmes de la COG. Ainsi, 10 sessions de formations ont permis de former 100 personnes sur le risque chimique et le risque TMS.

Le service dispense, pour les préventeurs du réseau AM-RP, des formations dans le domaine du BTP pour l'INRS. Ainsi, depuis 2018, trois sessions ont été réalisées formant ainsi 15 stagiaires.

Dans le domaine du « risque plomb », un partenariat a été signé avec un organisme de formation (CESAME) pour démultiplier une formation basée sur un référentiel spécialement conçu pour les opérateurs et encadrants de chantiers.

## FORMATIONS DISPENSÉES EN 2019

Codes	Intitulés de stage	durée (en jours)	Sessions réalisées	Présents réellement	Journées stagiaires	journées animation
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention.	2	5	46	92	10
A0310	Chefs d'entreprise- Engager une démarche de prévention.	1	3	36	36	3
A0410	Elaborer ou améliorer son document unique.	2	3	31	62	6
A0411	Analyser un accident de travail (A0411 + A0413).	3	4	40	120	12
A0412	Analyser une situation de travail.	3	2	16	48	6
C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage.	1	3	24	24	3
C0301	Evaluer et prévenir les risques dans les plate-formes, entrepôts logistiques.	2	1	5	10	2
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	10	106	106	10
D0104	Devenir chargé de prévention TMS de l'établissement.	3	3	33	99	9
D0302	Evaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention*.	1	1	8	8	1
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux.	3	3	29	87	9
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques.	3	2	16	48	6
D0609	mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de captage à la source performants.	1	2	14	14	2
D0707	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante (désamiantage-maintenance et entretien).	2	3	31	62	6
D1601	Evaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives.	2	2	16	32	4
D1701	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage-maintenance et entretien).	2	3	24	48	6

Stages inter-entreprises
Stage intra
<b>TOTAL INTER + INTRA</b>

50	475	896	95
20	222	348	25
<b>70</b>	<b>697</b>	<b>1 244</b>	<b>120</b>

Formations internes
Formations partenaires
<b>TOTAL GENERAL</b>

10	99	146	10
11	145	139	11
<b>91</b>	<b>941</b>	<b>1 529</b>	<b>141</b>

# Partenariats de formation

Au travers des partenariats de formation, le service vise à intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés.

Ces partenariats ont donc pour objectif de promouvoir la prévention et les valeurs de la branche, et déployer les formations à la prévention, notamment à travers le Plan National Formation.

Ils sont également l'occasion pour le service de saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

## ÉDUCATION NATIONALE (ACADÉMIES DE CRÉTEIL, PARIS ET VERSAILLES)

La CRAMIF, avec la participation de l'INRS, a poursuivi le partenariat avec les Académies de Créteil, Paris et Versailles, conformément aux conventions régionales établies pour la mise en œuvre de l'accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la branche AT/MP.

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour l'Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont réalisé des formations d'enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2).

À fin 2019, l'Éducation Nationale disposait en région Île-de-France de 3750 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST, et 109 formateurs de formateurs.

25 087 élèves ont ainsi été formés, au cours de l'année scolaire 2018-2019, dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (Sanitaire et Social), Prévention des risques électriques, Échafaudages (R 408).

## ACTIONS PARTICULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

- La montée en puissance du dispositif TutoPrév® Pédagogie s'est poursuivie au cours de l'année scolaire par la formation d'enseignants dans les secteurs de la réparation automobile (70 enseignants des académies de Créteil et Versailles), de la logistique et du transport routier de marchandises (58 enseignants des 3 académies).

- 5<sup>ème</sup> édition du Challenge PRAP devenu « Ose la santé et la sécurité au travail » avec l'académie de Paris (le 27 mars 2019) au Lycée des métiers Nicolas Louis Vauquelin de Paris 13<sup>ème</sup> :

En réunissant près d'une centaine de jeunes du CAP au BTS de tous les secteurs confondus, de 15 établissements ou CFA de l'académie de Paris mettant en pratique sous forme ludique la formation PRAP reçue dans le cadre scolaire. Nouveauté cette année, les épreuves de BTS sur l'encadrement d'une équipe d'opérateurs ou l'analyse des dangers à intégrer dans la démarche du document unique ont amené les participants à formuler des propositions d'amélioration innovantes de prévention. Pour cette cinquième édition, les jurys étaient mixtes en intégrant des entreprises et des partenaires extérieurs et la région Ile de France renforçant ainsi les liens établissements scolaires et industriels.

De plus, le Service a participé au groupe intersession de formation initiale concernant l'accueil en entreprise, afin de préparer les actions de travail de la COG 2018-2022.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La CRAMIF a signé une convention avec Sciences Po Saint Germain en Laye visant à intégrer le référentiel BES&ST (Bases essentielles en santé et sécurité au travail) dans les enseignements pour permettre à l'ensemble des étudiants d'acquérir une culture en S&ST dès leur formation initiale. Le service formation a été sollicitée pour la création de capsules vidéos pour sensibiliser les étudiants à la S&ST via leur campus numérique.

Conformément aux termes de la convention signée en 2017 entre l'ICAM Paris Sénart (Institut Catholique d'Arts & Métiers) et la CRAMIF, 192 élèves ingénieurs du campus de Paris Sénart ont été sensibilisés à la S&ST en 2019. Ce partenariat a fait l'objet d'un trophée CRAMIF 2019.

Les relations avec ECE se poursuivent. Le service est intervenu à l'automne 2019 pour proposer à l'ensemble de la promotion une sensibilisation à la S&ST.

Plusieurs écoles ont inscrit leurs élèves à l'enseignement à distance proposé par l'INRS « acquérir des bases en prévention des risques professionnels » : l'ECE, l'EFREI, Sciences Po Saint Germain en Laye.

Ainsi, plus de 600 étudiants ont été sensibilisés à la S&ST en 2019.

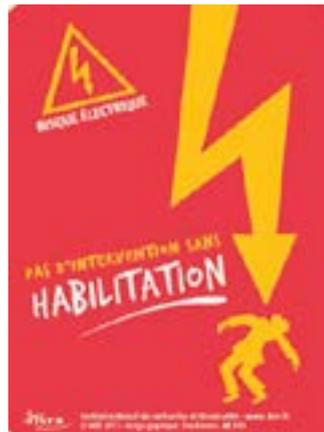
# INFORMATION

## DIFFUSION D'INFORMATIONS MAGASIN

La CRAMIF a traité plus de 600 demandes de documents, qui émanent principalement des entreprises, des services Santé au Travail, des écoles mais aussi de l'interne et concernent des brochures, affiches, recommandations ou DVD.

47 270 documents INRS ont été diffusés en 2019 en direction du public en Île-de France (dont 37 846 brochures et 7 443 affiches).

Les affiches les plus diffusées concernent : le risque électrique, le lavage des mains et le réglage des sièges contre le mal de dos et les produits chimiques...



## CINÉMATHÈQUE

Les vidéos de l'INRS sont disponibles sur son site internet et sa chaîne YouTube. Certaines restent cependant disponibles en prêt pour des besoins spécifiques.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Intranet dont la consultation par les agents est importante.

## MÉDIATHÈQUE

La médiathèque a assuré une veille technique et réglementaire en incluant 140 références dans la base de données, en alimentant quotidiennement l'espace dédié de l'Intranet des actualités « prévention » et en diffusant, par courriel, l'information auprès des agents du service ;

Les documentalistes accompagnent les nouveaux techniciens de prévention dans leur recherche bibliographique pour leur agrément ainsi que les stagiaires en alternance. Elles répondent à des sollicitations extérieures (préventeurs en entreprises, médecins du travail, étudiants, ..) dans la recherche documentaire concernant la prévention.

Le service est abonné à une soixantaine de revues et le panorama de presse est diffusé hebdomadairement à l'ensemble du personnel pour que chacun puisse assurer sa propre veille. Une quinzaine de demande d'articles est traitée toutes les semaines. En accompagnement des pilotes de programme, des dossiers thématiques ont été régulièrement mis à jour (le Grand Paris, l'amiante...) et d'autres sont développés en lien avec les priorités nationales.

Elles participent au réseau institutionnel pour échanger les informations sur la thématique prévention.

# COMMUNICATION

## Salons

L'annexe 2 présente la participation de la CRAMIF au salon Préventica de Paris.

## Manifestations et réunions débats

L'annexe 3 recense les manifestations et réunions débats auxquels la CRAMIF a participé.

## Trophées CRAMIF

En 2019, sept entreprises, TPE-PME ou filiale de grand groupe, ont été distinguées pour des réalisations exemplaires en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces réalisations visant à améliorer les conditions de travail des salariés s'inscrivent en particulier dans les trois priorités nationales TMS, risques de chutes et exposition aux agents CMR (émissions de moteur diesel, fumées de soudage).

Pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines ont bénéficié des incitations financières de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, et d'échanges avec les unités techniques de la CRAMIF.

Ces démarches de prévention remarquables ont fait l'objet de films réalisés par la CRAMIF et présentés au Comité des Trophées.

Le Comité des trophées, réuni autour du Président du Conseil d'Administration, était composé de représentants de la CRAMIF, de membres de CTR, d'organismes de prévention, de fédérations et de syndicats professionnels.

Les films sont projetés le 27 mars 2020 lors de la Cérémonie des Trophées CRAMIF, en présence de nombreux invités.

La présentation des actions de prévention réalisées pour l'évènement sont accessibles sur le site internet.

## Récompenses

8 récompenses ont été attribuées pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'article R. 422-6 du Code de la Sécurité Sociale.

### LA RÉPARTITION DES RÉCOMPENSES PAR CTR A ÉTÉ LA SUIVANTE

CTR	1	2	3	4	5	6	TOTAL
2012	6	2	2	2	8	5	25
2013	1	13	7	1	6	5	33
2014	7	4	5	1	6	1	24
2015	1	4	1	-	1	4	11
2016	2	4	8	-	5	1	20
2017	3	4	5	4	3	2	21
2018	2	-	2	-	1	2	7
2019	1	2 (dans le cadre du nouveau CTR2)	1	-	2 (dont 1 dans le cadre du nouveau CTR5)	2	8

### LES LAURÉATS 2019 SE SONT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE

Diplôme et médaille de bronze INRS	5 membres de CTR
Diplôme et récompense en espèces CRAMIF	3 salariés



5

**ACTIVITÉ  
DE LA DIRECTION  
TARIFICATION  
ET RECONNAISSANCE**

# DÉPARTEMENT TARIFICATION

Le Département Tarification calcule et notifie le taux de cotisation qui couvre les risques accidents du travail et maladies professionnelles, il assure la promotion des téléservices en relation avec les partenaires et informe les employeurs des évolutions réglementaires.

## Classer l'entreprise

Le classement d'un établissement est fonction de l'activité principale réellement exercée par le plus grand nombre de salariés dans ledit établissement. Un code risque permettant de déterminer le taux de tarification applicable lui est attribué. La nomenclature des codes risque comporte 208 codes risques, hors bureaux et catégories particulières. La révision de cette nomenclature réalisée sur la durée de la COG 2014-2017 a permis de réduire significativement le niveau de détail des codes risque et s'est accompagné depuis 2015 d'une nouvelle procédure de révision du

classement en caisses régionales, plus ciblée et tenant compte des ressources du réseau. En effet, le contrôle du classement de chaque section d'établissement fait partie intégrante de la mission de la caisse régionale. En 2019, les opérations de révision du classement ont été reconduites sur la base d'une volumétrie doublée soit 67 539 sections à réviser au niveau national dont 13 306 pour la CRAMIF.

A l'issue de cette campagne, 902 établissements ont été reclassés.

## Gérer le compte AT/MP

### GESTION DES COMPTES

Le Département Tarification a pour mission de gérer les comptes AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements crédits issus des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), des

Déclarations d'Accidents du Travail (DAT)/ Déclarations de Maladies Professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi que des contestations des employeurs. En 2019, 486 997 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Comptes actifs fin exercice</b>	499 426	494 794	486 136	486 679	486 997
<b>Mises à jour saisies</b>	320 942	304 933	324 630	337 964	333 874
<b>Correspondances reçues</b>	28 397	35 213	20 968	11 149	16 683

### IMPUTATION DES SINISTRES

La CRAMIF procède à l'imputation des Accidents du travail (AT), Accidents du trajet, et des Maladies Professionnelles (MP).

L'imputation consiste à enregistrer sur le compte de l'employeur l'ensemble des dépenses financières (prestations) consécutives à des sinistres reconnus. Environ, 76 % des AT et trajets sont imputés

automatiquement dans le système d'informations. Ces données sont prises en compte pour calculer les taux de cotisation.

En outre, ces éléments financiers alimentent les statistiques financières et permettent de calculer les coûts moyens, les taux bruts et les charges au niveau national (majoration M1 trajet, M2 compte global, M3 compte spécial et M4 pénibilité).

	2019	
<b>AT et trajets imputés en transactionnel*</b>	65 430	23 %
<b>AT et trajets imputés en automatique</b>	211 434	74 %
<b>MP imputées en transactionnel*</b>	8 925	3 %
<b>Total sinistres</b>	285 798	100 %

\*saisie manuelle

## CODIFICATION

La CRAMIF procède, à partir des informations figurant sur les DAT/DMP, à la codification des Accidents du Travail ou trajets reconnus avec 4 jours et plus d'arrêts prescrits, (en 2019, 43 % des AT et trajets imputés ont été ainsi codifiés) et de l'ensemble des Maladies Professionnelles reconnues.

Ces éléments de codification alimentent les statistiques technologiques et servent de base à toute la politique de prévention des risques professionnels.

	2019
<b>AT ou trajets codifiés</b>	119 547
<b>MP codifiées</b>	8 925

## Notifier les taux de cotisation

En 2019, la CRAMIF a notifié 584 153 taux de cotisation dont 509 725 en taux collectif (soit 87 % des notifications) et 74 428 en taux calculé (soit 13 %).

La différence entre le nombre de comptes actifs et le nombre de notifications adressées, correspond aux tarifications modificatives effectuées tout au long de l'exercice (reclassement d'activité, application de décisions de justice, recours gracieux, majorations/minorations, ...).

	2019
<b>Notifications de taux collectifs</b>	509 725
<b>Notifications de taux individuels</b>	44 612
<b>Notifications de taux mixtes</b>	29 816

## Gérer les recours gracieux et contentieux

L'évolution des recours gracieux et contentieux, représentée tous motifs confondus dans le tableau général ci-après, est un indicateur de la qualité du

service rendu aux employeurs. La baisse régulière du nombre de recours gracieux constatée ces dernières années se poursuit.

<b>CONTESTATIONS (tous motifs confondus)</b>	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Recours Gracieux (RG)</b>	2 234	1 796	1 823	1 206	1 140
<b>Recours Contentieux</b>	89	55	80	108	66

La diminution des recours gracieux, atténuée néanmoins par l'émergence d'une nouvelle source de contestations née de l'application de la réglementation relative au « taux fonction supports de nature administrative », s'explique en partie par les nouvelles dispositions prises en 2018, qui préconisent, pour toute création d'établissement, la création d'une section dite « provisoire », chaque fois que la détermination de l'activité principale de l'entreprise nécessite des investigations complémentaires. La diminution des recours contentieux, quant à elle, peut être corrélée à la baisse des recours gracieux

Le tableau ci-dessous, dont les données sont extraites du tableau général, met en évidence l'impact de l'action mise en place en 2018 sur le nombre de contestations formées.

<b>CONTESTATIONS Motif : classement</b>	2017	2018	2019
<b>Recours Gracieux (RG)</b>	920	630	357
<b>Recours Contentieux</b>	10	9	3

# Gérer la relation client et l'offre de service

Le Service Inspection a pour missions principales :

- Le recueil d'informations sur l'activité exercée par les entreprises,
- L'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification et sur l'Institution.

265 enquêtes ont été effectuées en 2019 (640 en 2018) par les inspecteurs de tarification se répartissant comme suit :

<b>Recours Gracieux</b>	16
<b>Courrier (Employeurs, Prévention, URSSAF, etc.)</b>	53
<b>Liasse (Création, transfert, fusion ou changement d'activité)</b>	17
<b>DAT</b>	12
<b>Révision d'activité</b>	58
<b>DADS</b>	-
<b>Divers</b>	109
<b>TOTAL</b>	265

Les nouvelles méthodes d'investigations mises en place au sein des unités de productions, ont permis de revoir les modalités d'intervention en entreprises des inspecteurs. Ces derniers ont participé activement à l'expérimentation « Grands Comptes ». Il s'agit d'une offre de service destinée aux entreprises de plus de 2 000 salariés, implantées dans plusieurs circonscriptions régionales. Dans ce cadre, les représentants de 2 « grandes entreprises » ont été rencontrés pour une présentation du dispositif national assortie d'un diagnostic personnalisé. Ces deux entreprises ont répondu favorablement à cette offre de service.

## Maitriser le risque

L'année 2019 a permis de compléter le dispositif de contrôle interne qui doit permettre d'améliorer la qualité et la fiabilité du calcul des cotisations AT/MP et conforter ainsi le système de tarification.

Ce dispositif s'appuie essentiellement sur le Référentiel National de Processus (RNP) opposable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le RNP est complété par deux plans de contrôle :

- Le Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC) composé de 14 fiches de contrôles obligatoires destinés à prévenir essentiellement des anomalies avec incidence financière,
- Le Plan de Contrôle Local de l'Ordonnateur (PCLO) lui-même constitué de 5 fiches de contrôle qui s'articule avec le PCSAC en prenant en charge les risques non couverts par lui et en évitant les redondances inutiles.

Le PCSAC Tarification a été instauré en 2015. Suite aux constats de la Cour des Comptes faisant état de points d'amélioration, un groupe de travail national, composé de représentants des CARSAT et de la CRAMIF, a été constitué pour réviser le PCSAC.

C'est donc dans le cadre d'un PCSAC 2019 actualisé que l'activité de contrôle a été réalisée. Les principaux apports du PCSAC 2019 sont :

- L'enrichissement des fiches de contrôle.
- La mise à jour des taux d'anomalies acceptables.
- La création des annexes ordonnateurs.
- La création d'un support d'aide au calcul des Incidences Financières pour 5 contrôles.

Les 28 028 contrôles du PCSAC 2019 ont permis la détection de 673 anomalies, soit un taux d'anomalie global au titre de l'année 2019 de 2.40 % pour la CRAMIF.

Le tableau ci-après recense les contrôles du PCSAC :

N° de contrôle	Nom contrôle	Nb UO produites	Nb UO Ciblées	NB contrôlées	Taux de contrôle	Nb anomalies détectées	Taux d'anomalie	Montant des IF (incidences financières)
1	Contrôler les liasses de création des SE.	75 328	3 809	3 809	100,00 %	56	1,47 %	140 091,67 €
2	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 2 (SE créées avec effectif >8 sans prédecesseur).	1 437	1 437	1 437	100,00 %	89	6,19 %	-
3	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 3 (SE radiées avec effectif >8 sans prédecesseur).	1 629	1 629	1 629	100,00 %	2	0,12 %	-
4	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE bureau/ FSNA ou ETT (Entreprise de travail temporaire).	409	409	409	100,00 %	58	14,18 %	-
5	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE d'un établissement comprenant des multi SE.	3 377	3 377	3 377	100,00 %	55	1,63 %	-
6	Vérifier que l'imputation de la MP au compte spécial ou compte global est en adéquation avec la législation et les consignes nationales.	673	673	673	100,00 %	43	6,39 %	-
7	Contrôler le traitement et la notification d'un taux modificatif.	8 535	8 535	8 535	100,00 %	116	1,36 %	521 178,77 €
8	Contrôler la légitimité de la suppression des dépenses AT.	Contrôle neutralisé						
9	Contrôle des mises à jour sur les crédits (crédits hors procédure).	1 392	1 392	1 392	100,00 %	72	5,17 %	-
10	Contrôle des mises à jour sur les crédits (anomalies DADS).	1 050	1 050	1 050	100,00 %	90	8,57 %	-
11	S'assurer de l'exécution et de l'exploitation de la requête Tarif 11 (SE non notifiées).	602	602	602	100,00 %	3	0,50 %	-
12	Contrôle des calculs des taux manuels hors SNTRP en conformité avec les consignes et les outils nationaux (fiche DOCTAR et calcullette CNAM).	1 054	1 054	1 054	100,00 %	12	1,14 %	58 218,74 €
13	Contrôler le traitement et la notification des premiers taux bureau ou taux Fonction support de nature administrative (FSNA).	793	793	793	100,00 %	31	3,91 %	15 909,45 €
14	Contrôler le traitement et la notification d'un premier taux calculé.	3 268	3 268	3 268	100,00 %	46	1,41 %	40 388,19 €
<b>TOTAL PCSAC 2019</b>		<b>99 547</b>	<b>28 028</b>	<b>28 028</b>	<b>100,00 %</b>	<b>673</b>	<b>2,40 %</b>	<b>775 786,82 €</b>

Le tableau ci-après recense les contrôles du PCSAC II est à noter que les réflexions du groupe de travail national se poursuivent et permettent l'actualisation du référentiel de contrôle.

Par ailleurs, le contrat d'interface Tarification/Direction Comptable Financière a été réactualisé en 2019 :

## Gérer le risque

La politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude a été précisée sur la base d'un partenariat institutionnel renouvelé avec les CPAM de la région et l'URSSAF.

La gestion du risque par le rapprochement des processus Tarification et Reconnaissance AT/MP.

La CRAMIF contribue au programme régional de gestion du risque AT/MP 2018/2019 à travers notamment deux actions de formation/information.

Les processus Tarification et Contentieux de la Tarification et leurs enjeux sont présentés aux équipes des CPAM en charge de la gestion des dossiers de reconnaissance des AT/MP.

Cette action programmée sur 6 mois a permis de sensibiliser et former 278 collaborateurs des CPAM lors de 13 sessions.

Le contenu des services dématérialisés de NET entreprise (compte AT/MP et dématérialisation de la notification des taux) a été présenté aux Conseillers Informatiques du Système (CIS) des CPAM.

Par ailleurs, il existe des conventions de partenariat signées avec chaque Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Île-de-France afin d'assurer, conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de la charte des accidents du travail et des maladies professionnelles, des transmissions

de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte AT/MP des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

### LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AVEC L'URSSAF

Un partenariat a été déployé dans le cadre de la lutte contre la fraude ayant pour objectif d'identifier les pistes de coopération entre les deux branches Recouvrement Assurance Maladie et Risques Professionnels afin de mener une réflexion sur les situations à risque repérées par la CRAMIF (fraude, faute et abus).

Les lettres communes ACOSS/CNAMTS des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 engagent les deux Branches Recouvrement et Risques Professionnels sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux Branches.

Par ailleurs, la convention régionale réactualisée en 2019 et signée avec l'URSSAF d'Île-de-France en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs a été enrichie d'un volet « lutte contre la fraude ».

## Contribution aux travaux du réseau national

La participation du Département Tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du Réseau Tarification.

En 2019, les agents de la Tarification ont contribué aux travaux de 7 groupes nationaux (Réorganisation du réseau, PCSAC, RNP Contentieux de la Tarification, Crédits DSN (données sociales nominatives), Formation RH, Comité de maintenance CASSIOPEE, Anomalies SNTRP).

### MISSIONS NATIONALES DÉLÉGUÉES À LA CRAMIF

#### Startech

Depuis le mois de juin 2017, le Département Tarification de la CRAMIF, déjà en charge de logistique de la formation initiale des techniciens (Startech), s'est vu confier par la CNAM, une mission d'assistance technique de la formation nationale.

A ce titre, la CRAMIF actualise l'ensemble des supports de formation entre chaque session pour tenir compte notamment des évolutions de tarification, la mise à jour et le renfort de la banque de questions servant à concevoir les contrôles continus ainsi que la conception de l'examen final.

Dans ce cadre, en 2019, la CRAMIF a contribué à l'organisation et à la tenue de 2 sessions au cours desquelles 21 stagiaires ont été formés, tous avec succès à l'examen final.

#### Documentation Métier Unique (DMU)

Le département Tarification participe à la rédaction et à la maintenance de la documentation métier des gestionnaires conseil en tarification accessible via Ameli Réseau.

A ce titre la CRAMIF assure l'actualisation des fiches et des textes.

Ainsi en 2019 il a été procédé à l'intégration et à la publication de 4 nouvelles fiches et à la mise à jour de 87 fiches.

## Contentieux de la tarification

Le Département des Affaires Juridiques (DAJ) assure la gestion du contentieux de la Tarification pour toutes les CARSAT et CGSS.

Dans ce cadre sont rédigés l'ensemble des mémoires en défense à produire devant la Cour d'Appel d'Amiens (juridiction qui remplace la CNITAAT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP : 1190 mémoires rédigés en 2019.

Les intérêts des Caisses Régionales sont défendus au cours des audiences devant la CNITAAT (pour tous les recours introduits devant cette juridiction jusqu'au 31/12/2018) : 636 affaires défendues en 2019 et devant la Cour d'Appel d'Amiens 683 affaires défendues en 2019 au cours de 50 audiences (CNITAAT et CA) avec un taux de 84 % de dossiers gagnés.

Le DAJ procède également à l'analyse juridique systématique de tous les arrêts de la CNITAAT et de la Cour d'Appel défavorables aux Caisses (110 en 2019), ce qui a permis de mettre en place une stratégie

commune permettant de porter la position des Caisses devant la Cour de Cassation et de faire évoluer la jurisprudence en la matière (8 pourvois en 2019).

L'information juridique et contentieuse est notamment diffusée à l'occasion des réunions des Comités de Pilotage avec les CARSAT et CGSS qui est un lieu d'échanges avec les équipes des services tarification.

Le DAJ contribue également depuis 2017, à harmoniser au niveau national, l'application de l'arrêté concernant la mise en place du taux fonction support de nature administrative qui est venu remplacer le taux bureau en répondant aux interrogations des Caisses Régionales et en gérant l'intégralité des recours gracieux des entreprises (760 recours gracieux et demandes gérés en 2019).

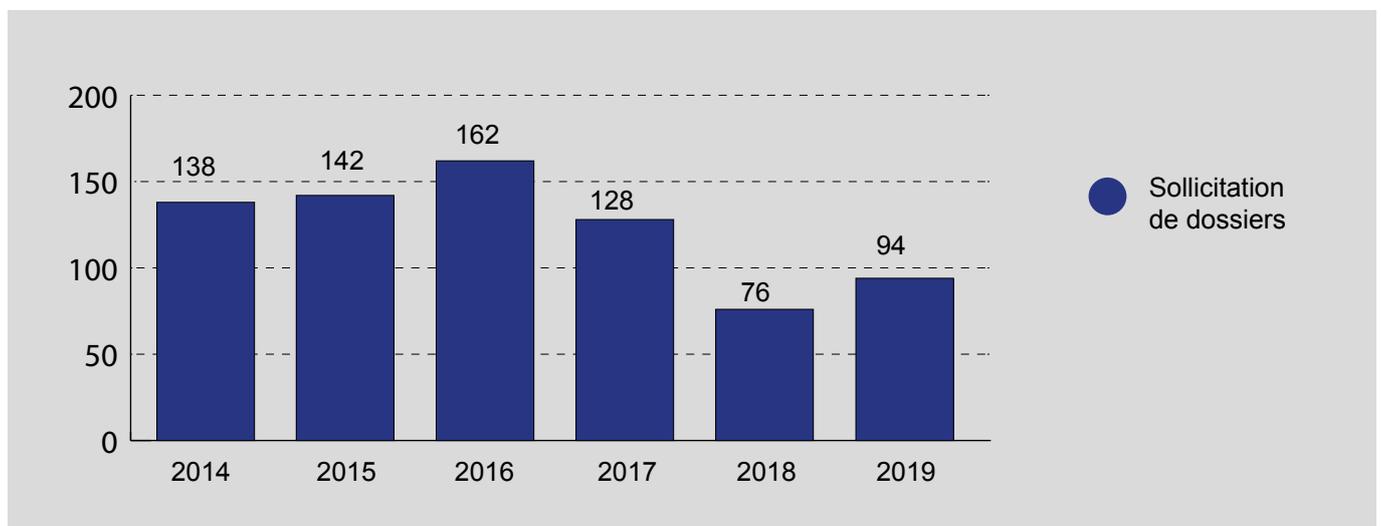
Sa contribution s'étend également à la rédaction de fiches métiers sur différentes thématiques, des modèles de courriers et argumentaires divers que la CNAM diffuse au réseau.

# DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liées à la santé des salariés.

## Fautes inexcusables

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, le rapport d'enquête établi éventuellement par le Service Prévention est transmis à la victime d'Accident du Travail ou de Maladies Professionnelles, ou à ses ayants-droit. (5 en 2019).



# Gestion des registres de déclaration d'accidents du travail benins

Ces registres régis par le Décret du 22 octobre 1 985 sont délivrés, après autorisation, aux entreprises qui en font la demande.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre de registres délivrés</b>	3 534	3 668	3 738	3 900	4 119	4 128
<b>Nouveaux accords de délivrance de registres</b>	358	361	466	445	426	322
<b>Refus de délivrance*</b>	36	85	42	51	40	31
<b>Retraits</b>	263	142	225	360	238	277

\* Les refus concernent les demandes des entreprises ne remplissant pas les conditions d'attribution définies par le décret du 22/10/85.

## Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des Maladies Professionnelles, le Département Reconnaissance est chargé :

- De la rédaction des réponses aux demandes d'avis des CPAM, (informations relatives aux produits utilisés aux risques afférents au poste de travail et à la connaissance de l'entreprise, ...),
- De la préparation des synthèses des dossiers soumis au Comité Régional de reconnaissance des Maladies Professionnelles.

### Cas des maladies visées au 6<sup>ème</sup> alinéa de L'article L.461-1 du code de la Sécurité Sociale :

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 6<sup>ème</sup> alinéa sont ceux pour lesquels une ou plusieurs des conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies.

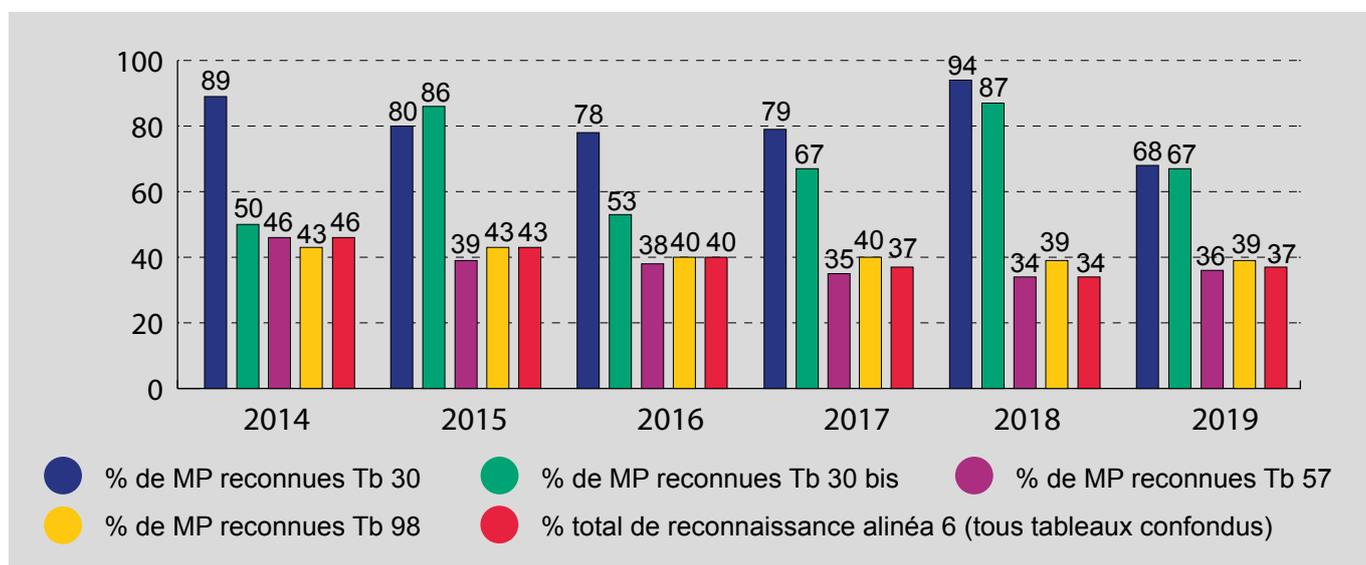
### Cas des maladies visées au 7<sup>ème</sup> alinéa de L'article L.461-1 du code de la Sécurité Sociale :

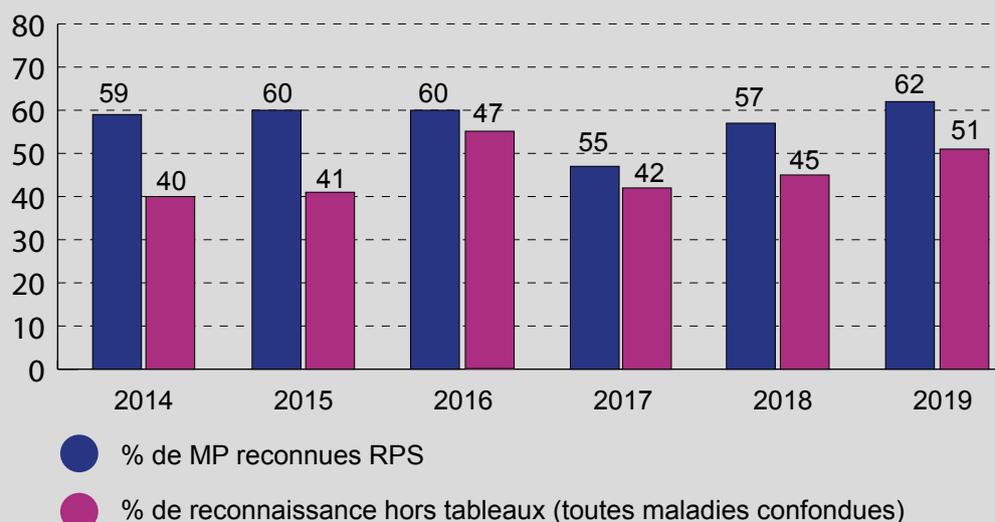
Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 7<sup>ème</sup> alinéa sont ceux pour lesquels une maladie caractérisée n'est pas désignée dans un tableau. Cette maladie peut être reconnue d'origine professionnelle s'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de la victime ou une incapacité permanente au moins égale à 25 %.

Le décret du 23/04/2019 relatif à la procédure d'instruction des DAT et DMP a modifié les alinéas 3 et 4 et 5 de l'Article L.461-1 en alinéa 5, 6 et 7.

L'Art D 461-36 modifie les conditions d'interrogation de L'Ingénieur Conseil Régional qui ne sera plus sollicité par le CRRMP obligatoirement mais seulement pour les cancers professionnels et les risques chimiques.

### RÉPARTITION DES DÉCISIONS PAR FACTEURS DE RISQUES CONTESTÉS





## Commission Pluridisciplinaire Pénibilité

L'article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une Commission Pluridisciplinaire Pénibilité dans chaque circonscription retraite.

La Commission, après avoir pris connaissance des éléments de droit et de fait, décide si l'assuré remplit les conditions d'exposition aux facteurs de risques professionnels (article L 351 du Code de la Sécurité sociale) et si le lien entre l'exposition au risque et les séquelles est effectif.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre d'accords</b>	54	59	25	31	34	36
<b>Nombre de refus</b>	12	12	13	7	16	14
<b>Nombre de dossiers ajournés</b>	1	2	1	0	0	0

## Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a mis en place le compte professionnel de prévention de la pénibilité

L'ordonnance du 22 septembre 2017 (décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017) renomme le dispositif en compte professionnel de prévention (C2P) et transfère la gestion du dispositif à la branche AT/MP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention (CRC2P) est chargée de rendre des avis motivés sur les réclamations des salariés liées à leur exposition à certains facteurs de risques.

2019	
<b>Nombre de réunions de la commission</b>	9
<b>Nombre de dossiers présentés</b>	73*
<b>Nombre d'accords</b>	43
<b>Nombre de refus</b>	57

\*Un dossier peut comporter plusieurs avis.

## RÉPARTITION DES DÉCISIONS PAR FACTEURS DE RISQUES CONTESTÉS :

FACTEUR DE RISQUES	ANNEE	EXPOSE	NON EXPOSE	TOTAL PAR ANNEE	
TRAVAIL DE NUIT	2015	3	1	4	47
	2016	12	6	18	
	2017	19	6	25	
TRAVAIL EQUIPES SUCCESSIVES ALTERNANTES	2015	0	0	0	13
	2016	6	1	7	
	2017	3	3	6	
MANUTENTIONS MANUELLES DE CHARGES	2015	0	0	0	13
	2016	0	9	9	
	2017	0	4	4	
TRAVAIL REPETITIF	2015	0	1	1	8
	2016	0	3	3	
	2017	0	4	4	
BRUIT	2015	0	0	0	6
	2016	0	4	4	
	2017	0	2	2	
ACD	2015	0	0	0	3
	2016	0	2	2	
	2017	0	1	1	
POSTURES PENIBLES	2015	0	0	0	8
	2016	0	4	4	
	2017	0	4	4	
VIBRATIONS MECANIQUES	2015	0	0	0	2
	2016	0	2	2	
	2017	0	0	0	
		43	57	100	

## Partenariats CRAMIF/CPAM

La prise en charge des maladies professionnelles demande une étude longue et une enquête parfois complexe de la part des services des CPAM, afin de s'assurer de l'exposition au risque.

La CRAMIF a développé une base de données permettant d'accéder à l'historique des expositions au risque de maladies professionnelles, au sein d'établissements franciliens, HIPPOCAMP.

Cet outil a été mis à la disposition des CPAM fin 2019.

## Actions de communication

Le 23 mai 2019 le dispositif relatif au compte professionnel de prévention a été présenté au cours d'une conférence débat au Salon Préventica.

Le 10 octobre 2019 le dispositif relatif au compte professionnel de prévention a été présenté au cours d'une réunion avec un Service de santé au travail.



6

**SYNTHÈSE DES  
RÉSULTATS CPG  
OBTENUS AU TITRE  
DE L'ANNÉE 2019**

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
<b>1.01 Tms pros</b>	E2	Taux des établissements ciblés arrivés à l'étape E2 : " Par quoi commencer ?".	10	10
	E3	Taux des établissements ciblés arrivés à l'étape E3 : "Comment agir ?".	20	16
	E4	Taux des établissements ciblés arrivés à l'étape E4 : "Quels résultats ?".	10	6
	L	Validation par la CNAM du document cadrant la stratégie d'action et les modalités d'organisation de la CRAMIF.	50	50
<b>1.02 Risques chutes Pros</b>	B1	Faire la promotion de mesures-socles auprès des MOA pour intégration dans les pièces marchés.	20	20
	B2	Intervention sur chantier pour promouvoir et déployer la mutualisation des moyens de prévention.	30	30
	B3	Identifier des partenaires et relais régionaux.	15	15
	C1	Réaliser une analyse précise des accidents par chutes de plain-pied et hauteur en interprofessionnel.	25	25
<b>1.03 Risque chimiques pros</b>	RC1	Part des entreprises dans lesquelles le niveau de maturité a été identifié.	35	35
	RC2	Part des entreprises ayant établi un plan d'action.	30	30
	UT	Campagne des unités techniques.	25	25
<b>1.04 PAR</b>	L1	Réalisation d'un bilan annuel pour chaque programme.	30	30
	L2	Mesure du taux de mise en œuvre des programmes d'actions régionaux conformément aux actions initialement prévues.	60	60
<b>1.05 - Formation</b>	ES1	Formalisation du plan d'actions sur la montée en compétences des établissements d'enseignement supérieur ciblés.	15	15
	TU	Formalisation du plan d'action sur le déploiement des 2 dispositifs Tutoprév choisis par la CNAM.	15	15
<b>1.06 - Risques Psychosociaux</b>	RPS	Formalisation d'une fiche action proposant une déclinaison régionale du programme conformément au cadrage national défini.	20	20
<b>1.07 - Expérimentations</b>	EXP1	Compte rendu d'activité de l'année Aide et soins à domicile.	15	15
	EXP2	Compte-rendu d'activité de l'année CLST.	15	15
<b>1.08 - Grands Comptes</b>	P1	Participation des 7 correspondants à la formation proposée.	20	20
<b>1.09 - TPE</b>	TPE1	Construction : Nb d'étapes et de livrables validés / Nb prévus kits métiers.	30	30
	TPE2	Déploiement : Taux d'entreprises ayant reçu ou souscrit à l'offre de service/Nb ciblé.	20	20

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
<b>1.10 - Taux de satisfaction Entreprises partie prévention</b>		Part de répondants "très satisfaits " et "assez satisfaits " sur trois questions.	5	0
<b>2.01 - Budgets Contrats et Subv Prév TPE</b>		Consommation des budgets.	70	40
<b>2.02 - Injonctions</b>		Nombre moyen d'injonctions par préventeur.	20	20
<b>3.01 - Contribuer au réseau</b>		Part du temps des IC et CS mobilisé à contribuer aux travaux du réseau (national).	40	40
<b>3.02 - Productivité</b>		Pourcentage d'augmentation annuelle du nb d'établissements "cœur de cible" ayant bénéficié d'une intervention (codes A à I) / l'année de référence 2018.	30	0
<b>TOTAL PREVENTION</b>			<b>625</b>	<b>582</b>
<b>1.08 - Grands Comptes</b>		Nb d'entreprises démarchées / Nombre d'entreprises ciblées.	20	20
<b>1.10 - Taux de satisfaction Entreprises partie Tarification</b>		Part de répondants « très satisfaits » et « assez satisfaits » sur trois questions.	5	0
<b>1.11 - Dématérialisation des taux AT/MP</b>		Pourcentage d'adhésion à l'offre de dématérialisation de la notification de taux annuel des entreprises (suivi par Siret).	50	50
<b>1.12 - Adhésion au taux unique</b>		Nombre d'entreprises démarchées / nombre d'entreprises ciblées.	10	10
<b>3.01 - Contribuer au réseau tarification</b>		Participation (inter-région) à chaque groupe de travail, engagement par lettres de missions.	40	40
<b>3.03 - Suivi des instancier Tarification</b>		Traiter l'ensemble des instances avant le passage de la tarification annuelle.	70	70
<b>3.04 - Fiabilisation des données AT/MP</b>		Réduire le niveau des détections des requêtes de fiabilisation des données.	30	30
<b>3.05 - Gestion de la base Employeur</b>		Vérifier le classement de l'activité renseignée de la cible pour améliorer la base Employeur, SE active ciblées et révisées / Total SE ciblées.	35	35
<b>3.06 - Qualité des taux notifiés</b>		Améliorer la qualité des taux notifiés.	35	35
<b>3.07 - Gestion des recours contentieux Tarification</b>		S'assurer du traitement des demandes de recours gracieux dans les deux mois. Recours gracieux traités dans les 2 mois.	30	29
<b>TOTAL TARIFICATION</b>			<b>375</b>	<b>339</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 000</b>	<b>922</b>



7

**ANNEXE 1**

**PRST 3**

## ACTIONS DU PRST3, PILOTÉES PAR LA CRAMIF

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
<b>1.1 Culture de prévention</b>	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE.	CRAMIF/ DIRECCTE
<b>1.2 Culture de prévention</b>	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail.	CRAMIF
<b>1.6 Usure Professionnelle</b>		Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).	CRAMIF
<b>1.10 Cibler les risques prioritaires</b>	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective.	CRAMIF/ DIRECCTE
<b>1.15 Cibler des risques prioritaires</b>	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs - Grand Paris - Maîtres d'ouvrage - Coordonnateurs SPS - Chutes.	CRAMIF/ OPPBTP
<b>1.22 Cibler des risques prioritaires</b>	Prévenir le risque routier professionnel	Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER.	CRAMIF



8

**ANNEXE 2**

**MANIFESTATIONS  
ET RÉUNIONS DÉBATS**

## MANIFESTATIONS ET RÉUNIONS DÉBATS

<b>4 au 22 février 2019</b>	Journées Départementales Prévention, Santé, Sécurité du Groupe ENSEMBLE 77 (CSTP77)
<b>21 mars 2019</b>	Matinée Travaux publics : CSTP77
<b>30 avril 2019</b>	Journée 77 dans le cadre de la journée nationale de la prévention BTP
<b>29 mai 2019</b>	Rencontre « Prévention des risques professionnels dans le spectacle » Organisateur : Antenne 75
<b>17 septembre 2019</b>	Matinée d'information sur le risque amiante (nouveau décret)
<b>25 septembre 2019</b>	Lancement du programme BTP Chutes « MOA »
<b>2 octobre 2019</b>	Séminaire des administrateurs sur la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
<b>3 octobre 2019</b>	Salon TECHBAT 78 de la FFB 78
<b>8 octobre 2019</b>	Signature d'une convention de formation avec l'Ecole Sciences Po de Saint Germain en Laye
<b>20 novembre 2019</b>	TMS Pros Bâtiment
<b>21 novembre 2019</b>	Rencontres en prévention Hôtellerie Restauration de Seine-et-Marne
<b>25 novembre 2019</b>	TMS Pros Travaux publics
<b>28 novembre 2019</b>	Convention Prévention du Risque Routier 77 (CSTP 77) Organisateurs/Participants : CRAMIF Antenne 77 - SSTi BTP 77 - DIRECCTE - OPPBTP
<b>29 novembre 2019</b>	Rendez-vous « Prévention BTP » Organisateurs/Participants : CCI 77, CRAMIF, OPPBTP

## MANIFESTATIONS INSTITUTIONNELLES

**Le 15 février 2019** Plénière Prévention

**Le 12 avril 2019** Plénière DRRP

**Le 30 septembre 2019** Séminaire Inter CTR

**Le 19 décembre 2019 (reportée)** Cérémonie de remise Trophées CRAMIF et des récompenses individuelles.



9

**ANNEXE 3**  
**SALON**  
**PROFESSIONNEL**

## PREVENTICA 2019

Un stand et vingt conférences thématiques proposées en trois jours, c'est le challenge qu'a relevé la Cramif pour toucher les 15 000 visiteurs du salon Préventica, qui s'est tenu en mai.

Un salon dédié à la santé et à la sécurité au travail

Rendez-vous des entreprises franciliennes et des acteurs de la prévention, le salon Préventica Paris 2019 a rassemblé 400 exposants les 21, 22 et 23 mai. 150 conférences ont été programmées.

### *Partager notre expertise*

Au travers des vingt conférences proposées, les visiteurs ont pu percevoir l'étendue de l'expertise de la Cramif : de l'accompagnement des enjeux territoriaux (la dynamique du Grand Paris) ou de secteurs professionnels (la restauration collective ; le BTP) à la prévention de facteurs de risque professionnels (risques chimiques, chute) en passant par les conseils techniques (prévention des expositions aux fibres d'amiante lors du traitement des déchets) et la prise en compte de questions de santé au travail (prévention des lombalgies) et de maintien en emploi (accompagner le retour à l'emploi).

A cette occasion, des entreprises franciliennes ont été appelées à venir partager leur expérience de l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier par la Cramif pour mettre en œuvre des actions de prévention.

Ces conférences ont réuni plus de 1 600 participants.

### *Faire connaître notre offre de service*

Au cœur du salon, le stand Assurance Maladie Risques Professionnels / Cramif / INRS a accueilli 2 280 visiteurs, venus bénéficier de conseils et accompagnement.

Ils ont pu notamment s'informer sur les troubles musculo-squelettiques, les risques chimiques, les risques psychosociaux, la conception des lieux de travail mais également sur la tarification des risques professionnels.

Le stand a été choisi comme point de départ de la visite inaugurale du salon en présence des autorités nationales et régionales, des acteurs économiques, des partenaires du salon, des délégations internationales.

Cette visite faisait suite à la conférence d'ouverture « Dynamique du Grand Paris : les enjeux de l'intégration de la prévention des risques professionnels dès la

phase de conception ». Animée par Jacques Pasquier, rédacteur en chef du Journal du Grand Paris, elle a réuni Jérôme Chartier, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil régional Ile-de-France, Alexandre Missoffe, directeur de Paris Ile-de-France Capitale économique, Thomas Billard, architecte à l'Agence Française, Laurence Breton Kueny, vice-présidente de l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines, David Hoareau, directeur de l'entreprise Pliage service et lauréat d'un trophée Cramif et François Blanchard, ingénieur conseil régional de la CRAMIF.



## DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

### PRÉVENTION

Conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, contactez l'antenne de votre département.

#### 75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax : 01 40 05 38 13  
prevention75.cramif@assurance-maladie.fr

#### 92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax : 01 46 95 01 94  
prevention92.cramif@assurance-maladie.fr

#### 77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax : 01 64 37 12 34  
prevention77.cramif@assurance-maladie.fr

#### 93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax : 01 44 65 77 63  
prevention93.cramif@assurance-maladie.fr

#### 78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax : 01 44 65 79 56  
prevention78.cramif@assurance-maladie.fr

#### 94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 44 65 75 55 - Fax : 01 44 65 78 59  
prevention94.cramif@assurance-maladie.fr

#### 91 - ESSONNE

Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax : 01 60 77 10 05  
prevention91.cramif@assurance-maladie.fr

#### 95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax : 01 34 24 13 15  
prevention95.cramif@assurance-maladie.fr

**Service formation :** Tél. : 01 40 05 29 54 / prevformation.cramif@assurance-maladie.fr

**Médiathèque :** Tél. : 01 40 05 38 69 / prevmediatheque.cramif@assurance-maladie.fr

### TARIFICATION

Calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

Tél. : 01 44 65 74 54  
tarification.atmp.cramif@assurance-maladie.fr

### RECONNAISSANCE

Contribue à la reconnaissance des victimes de pathologies professionnelles.

Tél. : 01 40 05 47 76  
reconnaissance.cramif@assurance-maladie.fr

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

**David CLAIR**

Directeur général de la CRAMIF

## RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

**François BLANCHARD**

Ingénieur Conseil Régional de la CRAMIF

## RÉALISATION

Direction Régionale des Risques  
Professionnels/service DPP

## MAQUETTE ET IMPRESSION

**L'AGENCE DE FAB**

151, rue Michel Carré  
95100 Argenteuil



**RISQUES PROFESSIONNELS**

VOTRE INTERLOCUTEUR EN R/ION :



Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France  
Direction régionale des risques professionnels  
17-19 avenue de Flandre, 75019 Paris

 [cramif.fr](http://cramif.fr)  [@cramif](https://twitter.com/cramif)  [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/cramif)  [YouTube](https://www.youtube.com/c/cramif)